



SETTIMANALE CORSU SETTIMANALE CORSU SETTIMANALE CORSU D'INFORMAZIONE D'INFORMAZIONE

mardi

6 septembre

COMPAGNIE RÉGIONALE

Ci simu!

GRAND ANGLE

*L'alternance
en progression
continue*



INITIATIVE

*Drivulinu,
le circuit court
des producteurs*



1,60€

SEMAINE CORSE P4 • BRÈVES P8 • AGENDA P23

S E M P R ' À F I A N C ' À V O I



FÊTE DU SPORT

//////////////////// 2016

AGGLO DE BASTIA

10 ET 11 SEPTEMBRE

PLACE SAINT-NICOLAS

DIMANCHE 11

VILLAGE DES SPORTS - 9H À 18H

80 CLUBS ET ASSOCIATIONS
DÉMONSTRATIONS ET ANIMATIONS GRATUITES

SAMEDI 10

VIVE LE VÉLO !

► **DÉCOUVERTE DU NORD DE L'AGGLO, 9H À 12H**
RANDONNÉE FAMILIALE ET CONVIVIALE
COLLATION OFFERTE À L'ARRIVÉE

► **RONDES SAINT-NICOLAS, 15H À 17H**
3 COURSES ENFANTS (9 À 14 ANS)

INSCRIPTION GRATUITE 1 H AVANT CHAQUE DÉPART
PLACE SAINT-NICOLAS

**SCUPRIMU ! GHJUCHEMU !
CAMPEMUCI !**



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA

PLUS D'INFO

WWW.BASTIA-AGGLOMERATION.COM

[f](#) COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

[@AGGLOBASTIA](#)

Histoire de famille!

Rousseau disait «il n'y a point de tableau plus charmant que celui de la famille». Charmant, en effet mais plutôt exagéré en ce moment. Couteaux tirés à droite et armes à gauche, les phrases assassines se multiplient.

Jeu du couteau d'un côté, avec Laurent Wauquiez qui veut faire régner un ordre improbable en demandant qu'aucune attaque personnelle ou de coups bas soient effectués. C'est raté! Alain Juppé annonce qu'il ne va «pas dire à chacun ce qu'il veut entendre pour mieux le séduire à court terme pour mieux le décevoir ensuite». François Fillon enfonce le clou avec «ceux qui ne respectent pas les lois de la République ne devraient pas pouvoir se représenter devant les électeurs». Une attaque qui ne voile même pas son destinataire, Nicolas Sarkozy qui a «l'intention de dire la vérité aux français» avec tout de même une petite amnésie depuis décembre 2012 quand il prononçait après sa défaite aux présidentielles «trop de gens font le contraire de ce qu'ils disent».

Passe d'armes aussi depuis la démission d'Emmanuel Macron. Le Brutus, le Kinder surprise... Bref le Judas d'un gouvernement qui s'en donne à cœur joie dans la définition de la loyauté. Principe fondamental d'un Président qui n'a rien vu venir. Du «enfin!» de Martine Aubry au «Il est super fort pour écouter, capter et saisir les opportunités mais son bilan c'est la vente en douce d'Alcatel et la fusion avortée d'Orange-Bouygues» d'Axelle Lemaire. Ça ne va pas mieux de ce côté-là.

Bref, le seul et vrai point commun de tous les participants de ce Koh Lanta politique, le trop célèbre «je vous ai compris» martelé sans cesse en décembre dernier et oublié de tous aujourd'hui. Cruelles ces familles qui n'ont pas pour objectif de proposer des solutions aux problèmes mais simplement de faire taire ceux qui en posent pour qu'à la fin il n'en reste qu'un! ■ dominique.pietri@yahoo.fr



Da Roland FRIAS

A MODU NOSTRU
A MODU NOSTRU

Tempu di rientrata

Tutti l'anni, ghjè listessu affare. S'affacca u mese di settembre è si tratta di fà a nostra rientrata, di ripiglià, per parechji frà noi, u chjassu di u travagliu o quellu di a scola.

Dopu à qualchì simana di sole è di riposu (sempre meritatu), ci tocca à mette d'accantu i nostri calzunelli di bagnu è di ritruvà a vita d'ogni ghjornu, a vera! «Metro-boulot-dodo» cum'ella si dice spessu in cunfinente. Invece ch'ind'è noi u metro hè rimpiazzatu da u trinchellu, è, per disgrazia, u praticemu pocu.

Hè stata difficile di discitassi? D'esse in gamba tutta a ghjurnata? Si perde prestu u so indule bonu? Vi ricunniscite? Allora, di sicuru, ancu voi, site una vittima di u famosu blues di a rientrata. Si face sente ind'è i chjuchi cum'è ind'è i maiò. Secondu un sundame realizatu pocu fà, 82 percentu di e persone interrugate, trà 25 è 40 anni, si dicenu cuncernate da sta situazione di depressione chì vene dunque dopu à e vacanze.

Per certi, pò collà appena l'angoscia aprendu a so scatula di missaghji elettronichi. L'astri ne anu una techja di ripete à ognunu e parole classiche di riturnu d'estate, è di deve rimette si à e risoluzione, allora chì quelle d'annu sò state scurdate in furia.

Tandu, si ricumencia. Sò compii i Ghjochi Olimpichi, e partite sceme di ballò di l'Euro è u Giru ciclisticu di Francia dinù. Più chè mai, a pratica spurtiva hè in ogni capu è in ogni core. Ghjè a risoluzione di rientrata a più bramata è ci hè sempre da chì fà.

Quist'annu, i risultati d'un antru studiu mettenu in lume ch'ellu ci hè ancu a vultà di diventà benevulente, vale à dì d'impegnassi à prò d'un associu culturale o umanitariu. Perchè micca?

Per sta rientrata, François Hollande, ellu, vole rinfurzà, d'altronde, a so presenza nantu à e rete suciale, sviluppandu oramai un contu Snapchat. Ah vai puru...

Si pò avè dinù l'intenzione di principià (o di piantà) l'utilizzazione di l'appiegazione Pokemon Go. Pezzi!

Quantu ci n'hè risoluzione? À mezu à tutte ste fantesie, a sola chì vale ghjè, senza nisun dubbitu, quella di l'avvene di a nostra giuventù, per chì ogni scularu, cullegente, liceanu o studente, possi scopre, amparà, riesce, ind'è cundizione e più bone è in securità. In tantu, bona rientrata à tutte è à tutti! ■

OFFRE SPÉCIALE

Chers lecteurs,

Vous avez envie de faire plaisir à vos parents, à vos amis, à des compatriotes, qu'ils soient sur notre Île ou «ailleurs»...

C'est possible en profitant du **CADEAU** estival d'ICN Informateur Corse Nouvelle, qui **OFFRE** à vos proches un abonnement numérique gratuit (par envoi du pdf par e-mail) jusqu'à fin décembre 2016.

Il suffit de nous adresser le mail de la ou des personnes que vous souhaitez parrainer pour bénéficier **GRACIEUSEMENT** de cette offre **SANS CONDITION**.

Les informations doivent nous être transmises sur la boîte :

journal@icn-presse.corsica

LA "DÉFENSE CAHUZAC" FAIT DES ÉMULES

ALORS, LES 100 PATATES, C'ÉTAIT POUR GALABRO, ET LES PEIGNOIRS, POUR BOWIE!



KAMPÀ

<https://www.facebook.com/ICN.Informateur.Corse.Nouvelle>

<https://twitter.com/IcnActu>

TRANSPORTS

La compagnie maritime régionale est née

Lors de sa session de rentrée, l'Assemblée de Corse a voté le 6 septembre en faveur de deux rapports, l'un actant la création de deux compagnies maritimes régionales et l'autre validant l'achat de deux navires de l'ex-SNCM.



Photo DR

La décision est historique. L'Assemblée territoriale de Corse s'est prononcée le 6 septembre en faveur de la création de deux compagnies maritimes régionales. Une revendication portée par les nationalistes depuis longtemps. Et plus particulièrement depuis leur arrivée à la tête de la collectivité. Après de longs mois de travail, cette décision marque donc l'aboutissement du dossier de l'avenir de la desserte maritime de l'île après la Délégation de service public transitoire d'un an qui court jusqu'au 1er octobre 2017. «*Héritière d'une histoire dans ce dossier où le contentieux a été la règle, la nouvelle majorité territoriale de la Collectivité territoriale de Corse a voulu promouvoir une proposition radicalement différente sur le plan de la gestion du système de continuité territoriale maritime*», a dit le président de l'Office des Transports de la Corse, Jean-Félix Acquaviva.

L'architecture de ce nouveau mode de gestion retenu se structurera en effet, comme prévu, autour d'une dissociation entre l'investissement et l'exploitation. D'un côté deux Sociétés d'économie mixte à opération prioritaire (Semop) seront fondées sur un partenariat public/privé entre la CTC et des opérateurs privés retenus par appel d'offres. L'une - où les capitaux privés seront majoritaires- assurera les rotations vers les ports principaux (Ajaccio et Bastia), tandis que l'autre - à capitaux publics majoritaires- assurera la desserte des ports secondaires (Ile Rousse, Propriano et Porto-Vecchio). Parallèlement, une société d'investissement, dont le capital sera détenu à au moins 70% par la CTC, sera créée et programmera l'acquisition des navires pour les affréter aux Semop.

Au sein de l'hémicycle, le rapport validant ce scénario a finalement suscité peu de vagues. Dans l'opposition, le président du groupe Le Rassemblement, José Rossi a salué une évolution des choses dans le bon sens. «*Nous avons l'impression d'avoir trouvé un compromis qui paraît innovant, acceptable et opérationnel*», a-t-il souligné mettant toutefois en garde sur «*le chemin encore long et semé d'embûches*» qui reste à parcourir: «*Il faudra veiller à garantir le respect*

du droit et une transparence totale notamment dans l'attribution des marchés». La conseillère territoriale de Prima a Corsica, Maria Guidicelli, a quant à elle regretté de ne pas avoir été assez éclairée sur des éléments juridiques, sociaux et économiques. «*Nous ne pouvons pas vous donner un chèque en blanc comme cela. Nous avons besoin d'un certain nombre de garanties*», a-t-elle argué. La charge la plus lourde est venue sans surprise de Michel Stefani, élu du groupe Communistes et citoyens du Front de Gauche, qui a fustigé une construction qui «*confortera le consortium dans sa domination sur l'économie locale*». Il a par ailleurs pointé les dangers de la division de l'exploitation entre ports principaux et secondaires. «*Le risque financier le plus important est supporté par la CTC, seule sur les ports secondaires déficitaires*», a-t-il développé.

Du côté de la majorité territoriale, en revanche, la satisfaction était de mise: «*Ce rapport rompt avec une insécurité chronique, avec un détournement caractérisé de l'enveloppe de continuité territoriale pour des intérêts qui n'étaient pas ceux de la Corse. C'est une délibération qui ouvre le chemin de la maîtrise d'un secteur stratégique par les Corses*», s'est réjoui le président du groupe Corsica Libera, Petr'Antò Tomasi.

Mis aux voix à la mi-journée, le rapport a été facilement adopté par une large majorité. Seul le groupe communiste s'est positionné contre. Le groupe de gauche n'a pas participé au vote et les quatre élus du Front National se sont abstenus. Une adoption qui s'est faite sous les applaudissements nourris de l'hémicycle, mais aussi du public où de nombreux syndicalistes du STC marins et de la CFDT avaient pris place. «*C'est un pas décisif pour la Corse*», a lancé Gilles Simeoni.

Un deuxième rapport prévoyant l'achat pour 10 M€ du Paglia Orba et du Monte d'Oro au titre de biens de retour a été adopté dans la foulée. Dès le 1er octobre 2017, la CTC disposera donc de ces deux navires pour débiter l'exploitation de la compagnie régionale. ■
Manon PERELLI

FISCALITÉ DU PATRIMOINE

Le 1^{er} septembre dernier les présidents de l'Exécutif et de l'Assemblée de Corse, et une partie des parlementaires de l'île ont décidé de parler d'une seule voix et de présenter un texte commun au gouvernement pour demander la prorogation du régime dérogatoire après le 1er janvier 2018

Une proposition de loi

«**P**our la première fois dans ce combat ingrat, nous pouvons entrevoir une issue victorieuse au profit de la Corse et des Corses». La formule prononcée par Gilles Simeoni devant l'Assemblée de Corse laisse espérer une évolution sous les meilleurs auspices dans le dossier de la fiscalité du patrimoine. Le 1^{er} septembre dernier, Jean-Guy Talamoni et Gilles Simeoni organisaient en effet une réunion sur les droits de succession à laquelle étaient conviés tous les parlementaires de l'île. Une réunion qui s'est finalement tenue seulement en présence des députés Laurent Marcangeli et Camille de Rocca Serra, ainsi que du sénateur Jean-Jacques Panunzi, et du député-maire de Sarcelles, François Pupponi, mandaté par le gouvernement pour suivre le dossier. «*Tout le monde a conscience que la question de la fiscalité du*

COLLECTIVITÉ UNIQUE

Le CD2A sonne la charge



Lors d'une session extraordinaire, les conseillers départementaux ont unanimement rejeté les projets d'ordonnances instituant la collectivité unique. S'ils ne sont pas contre l'instauration de cette dernière, ils regrettent en effet la précipitation et les nombreuses zones d'ombres qui découlent de la construction de celle-ci.

La rentrée des classes a aussi sonné l'heure de la reprise pour le conseil départemental de la Corse-du-Sud. À l'occasion de la session extraordinaire du 5 septembre, les conseillers départementaux ont rejeté les projets d'ordonnances instituant la collectivité unique. À la veille de la session, lors de laquelle elles devaient être soumises à l'approbation de l'Assemblée de Corse, le président du CD2A s'est ainsi lancé dans un long discours dans lequel il a regretté la manière dont ont été construites ces ordonnances: «*Les Conseils départementaux, bien que concernés par la réforme, ... sont invités à regarder bien sagement la télévision, à écouter la radio, à aller sur internet pour être informés du sort qu'on leur réserve*», a-t-il argué, démontrant de facto pour lui la preuve «*de la volonté complice du gouvernement et des dirigeants [précédents et actuels] de la CTC de passer par pertes et profits les intérêts des départements*». «*Je considère comme inadmissible de la part du Gouvernement de ne pas avoir pris la peine de recueillir l'avis de notre Assemblée*», a-t-il renchérit, regrettant de surcroît le refus opposé en la matière par Jean-Michel Baylet en visite dans l'île la semaine précédente: «*Il est inadmissible que les conseillers départementaux, élus au suffrage universel direct, soient «zappés» en vertu du principe de précaution*».

Photo Manon Perelli

Le président du CD2A a ensuite détaillé les principales raisons de sa désapprobation: des ordonnances «*lacunaires*» avec «*un champ d'habilitation trop restrictif*» et une région qui paraît «*confortée dans la supériorité de son rôle et la valeur de son action*» alors même que «*le département, qui apparaissait jusque-là comme le niveau des solidarités humaines et territoriales, semble condamné à assister impuissant à la relégation de ses compétences*».

Chacun à leur tour les conseillers départementaux ont également condamné avec force la précipitation et les nombreuses zones d'ombre qui découlent de la rédaction de ces ordonnances. «*Ce qu'on nous propose aujourd'hui c'est de l'inconscience*», a ainsi tonné Valérie Bozzi, avant d'ajouter: «*On a voté pour une collectivité unique mais pas celle-là*». En effet, s'ils ne sont pas contre l'instauration d'une collectivité de Corse, bien au contraire, les élus du département ont donc soutenu que celle-ci ne doit pas se faire à n'importe quel prix. Au terme des prises de paroles, Pierre-Jean Luciani a mis aux voix cette motion de rejet qui a été adoptée à l'unanimité. Par ce vote, plus symbolique qu'effectif, le CD2A entend interpellier le gouvernement et demander une remise de l'ouvrage sur le métier afin qu'une autre collectivité de Corse puisse voir le jour. ■ Manon PERELLI

commune pour proroger le statut dérogatoire

patrimoine est un enjeu majeur pour l'ensemble des Corses et que nous devons nous donner les moyens de réussir dans un contexte juridique et politique qui est très difficile», a rappelé le président de l'Exécutif au sortir de la réunion. «*Au début on nous disait que la question était tranchée et que le retour au droit commun était acquis au 1er janvier 2018, ce qui aurait été une véritable catastrophe. Nous avons bataillé de façon extrêmement ferme et finalement le gouvernement a accepté de soutenir une proposition de loi dès lors qu'elle serait présentée par l'ensemble des élus de la Corse*», a-t-il poursuivi, rappelant l'évolution de la position du gouvernement en juin dernier.

Suivant cette demande, les élus présents à la réunion ont décidé de parler d'une seule voix et de présenter une proposition de loi

commune pour demander la prorogation du statut dérogatoire. Au niveau du calendrier la préparation de ce texte devrait se dérouler en deux temps. Tout d'abord, dans un délai de 10 à 15 jours les présidents de l'Exécutif et de l'Assemblée rédigeront, notamment avec l'aide du Girtec, un texte «*sur la base d'un certain nombre de principes qui ont été actés avec les élus qui participaient à la réunion*». «*Nous allons le transmettre à nos collègues, puis le soumettre pour approbation et éventuellement modification aux professionnels du droit*», a précisé Gilles Simeoni. Le texte sera ensuite présenté à la commission ad hoc constituée par les membres du gouvernement, avant d'être soumis à l'Assemblée Nationale pour qu'une loi spécifique pour la Corse soit votée entre le 1^{er} et le 20 décembre 2016. ■

Manon PERELLI

GRAND ANGLE

GRAND ANGLE

UNIVERSITÉ

Progression en continu

La formation en alternance a le vent en poupe à l'Université de Corse. Mais quel est le secret de cette réussite?

Les explications de Christophe Storai, directeur du Centre de formation des apprentis universitaires (CFA Univ).

Propos recueillis par Timothy LEONCINI

Qu'est-ce qui a motivé la création d'un CFA Univ en région Corse?

Tout a commencé durant la période 2004- 2009, à l'époque où j'étais à la direction de l'Institut universitaire de technologie (IUT). On avait commencé par créer des formations en alternance. À la fin de cette période de direction, j'ai proposé un challenge: développer la formation en alternance à l'université. C'est là que le CFA Univ est né. Sa création a été actée en janvier 2009 par l'Assemblée de Corse, pour promouvoir et développer les formations d'alternance à l'université, et pour rapprocher l'université du monde de l'entreprise.

Sept ans plus tard, peut-on parler de succès?

Le CFA, depuis 2009, c'est plus de 2000 étudiants diplômés par la voie de l'alternance, soit en moyenne 320 étudiants par an. Sur la Corse, on a un peu plus de 2000 apprentis, dont 600 sont dans l'enseignement supérieur. Et il faut savoir que sur les 10 dernières années c'est dans l'enseignement supérieur que les effectifs ont augmenté au niveau de l'alternance, passant de 20 à 30 apprentis à 600.

Qu'apporte de plus le CFA en enseignement supérieur?

Comme résultat-clé, nous avons un taux de réussite au diplôme qui avoisine les 95%. Qui plus est, le taux d'insertion est de 80% à l'issue du dernier diplôme validé. Quand vous avez été alternant, dans 8 cas sur 10 en Corse, vous êtes embauché directement, alors que sur le continent les taux d'insertion ne sont que de 30 à 50%.

À quoi tient cet écart?

Au fait que la Corse a un tissu économique très spécifique. C'est-à-dire que sur le continent, outre les effectifs plus importants, on a 80% d'entreprises partenaires qui sont des grosses structures, proposant beaucoup de contrats d'alternance sans embaucher forcément par la suite. Notre «désavantage» insulaire, à savoir le nombre important de petites et moyennes entreprises (PME) s'avère finalement un gros avantage du point de vue des débouchés, car l'entreprise corse proposant le contrat a bien souvent l'intention de former et d'embaucher par la suite. Notons que le fait de n'être embauché qu'à 50% dans son entreprise d'accueil ne réduit pas le taux d'employabilité, il est maintenu à 80% et offre une liberté d'être embauché ailleurs. L'alternance proposée au CFA Univ est donc, pour des jeunes motivés ayant un projet professionnel, une garantie d'augmenter leur taux d'employabilité.

Outre cette garantie, qu'est-ce qui fait que le CFA Univ en région Corse est «une voie d'excellence»?

On mixe les publics à l'université, du Bac 2 au bac 5, les étudiants classiques qui font des stages et les alternants sont placés dans la même salle: quand on regarde à la fin les majors de promotion, dans les trois quart des cas, ce sont des alternants. Et ce avec, d'une manière générale, un taux de réussite qui dépasse les 94%.

Quels sont les domaines d'activités pour lesquels sont proposées des formations en alternance?

Management, commerce, industrie, environnement, informatique & communication... On a, dans ces 5 grands domaines, quasiment toute l'activité économique de la Corse, qu'il s'agisse du tourisme, du BTP, de l'agro alimentaire ou encore de la compétence managériale, importante en entreprise et dans le monde associatif, mais aussi dans le public où elle est beaucoup demandée.

Le parcours d'alternance doit-il être constant sur toute la durée des études ou peut-on opter pour un parcours classique par la suite?

C'est la même formation, vous pouvez faire un Master 1 en alternance et reprendre en Master 2 de manière classique. À l'Université de Corse, on a conçu l'alternance comme une opportunité que l'on offre à l'étudiant: ce n'est pas le contrat qui mène à la formation, c'est le fait d'être retenu dans la formation qui permet de rentrer en alternance. Du moment que vous avez été jugé apte par le jury à entrer en Master, vous pouvez choisir ou pas de le faire. Finalement, c'est une voie royale pour rapprocher le monde universitaire du monde socio-professionnel.

Et qu'en est-il de l'offre à destination des actifs?

Un projet de groupement d'intérêt public comprenant l'Université, le Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) et la Chambre de commerce et d'industrie de Haute-Corse est en cours de préparation, afin de proposer une «formation tout au long de la vie» qui permet de monter en compétence. Il s'agit de mettre en place, à destination des salariés, des modules de formation leur garantissant une formation continue tout au long de leurs parcours professionnel.

Y a-t-il des nouveautés pour cette rentrée 2016?

Deux licences professionnelles portées par l'IUT ont été habilitées. L'une concerne le commerce international, donc la capacité à promouvoir le développement de l'entreprise au niveau international. L'autre porte sur les métiers de la comptabilité. En effet, les cabinets comptables sont fortement demandeurs. Cette licence professionnelle va donc offrir, de manière approfondie, les compétences générales - mais aussi spécifiques- avec plus de 500h de formation. Cette formation sera dispensée exclusivement dans le cadre de l'alternance, car elle a été créée à la demande d'un domaine d'activité spécifique.

Et dans l'avenir, quels sont les projets?

Dans les tuyaux, tout ce qui concerne le domaine juridique en alternance: le Master «juriste d'entreprise», le Master «droit des collectivités locales» et le Master «Notariat» sont à l'étude pour qu'à la rentrée 2017 ils soient disponibles par cette voie de la formation en alternance. Ce qui n'est pas évident dans ces domaines précis mais qui est pourtant très demandé.

« Ce n'est pas le contrat qui mène à la formation, c'est le fait d'être retenu dans la formation qui permet de rentrer en alternance »



Photos Tim Leoncini

68 %

Les chiffres de la semaine
de taux d'occupation pour les hôtels, 40% pour les campings et 57% pour les autres hébergements marchands, de mai à septembre en Corse, selon le site professionnel du tourisme corse, Corsicapro.

44 %

Les chiffres de la semaine
des Français estiment que la rentrée est synonyme de nouveau départ, mais 36 % y voient d'abord une perspective de stress tandis que 20 % l'assimilent à des dépenses, selon une enquête du sites de petites annonces en ligne Vivastreet.

31

Les chiffres de la semaine
voix pour et 20 contre : adoption le 7 septembre du rapport relatif à la création de la Collectivité de Corse.

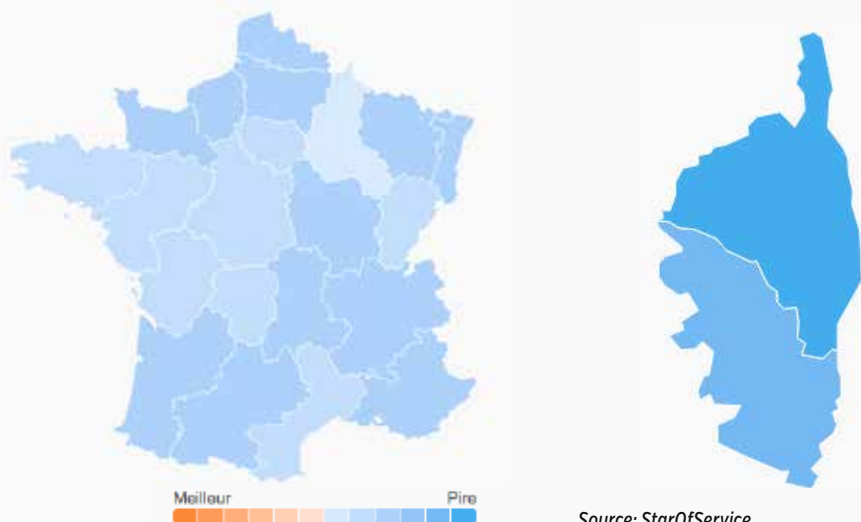
Photos Claire

ISULA SURELLA LA CRISE, CONNAIS PAS?

Ou plutôt «*la Sardaigne, connais pas?*». Le contenu du projet de décret du ministère du Travail italien relatif aux «zones de crise» a déclenché une véritable bronca dans l'île. En effet, le Jobs act annoncé par le gouvernement prévoit 370 M€ pour les 40 000 travailleurs des zones frappées par une crise industrielle complexe. Parmi les mesures prévues, le bénéfice de la Caisse d'intégration spéciale, afin d'assurer pour 12 mois un revenu mensuel de 500 € à ceux qui, suite aux «réorganisations» ou aux «reconversions» des sites de production sur lesquels ils travaillaient, se retrouvent en fâcheuse posture, sans le moindre «parachute social». Un décret devait préciser quelles sont les zones identifiées comme étant «zones de crise». Le projet du décret en retient 9, réparties entre le Frioul, la Toscane, les Pouilles, les Marches, l'Ombrie, la Sicile. La Sardaigne, dans tout ça? Inconnue au bataillon. Et ce bien que, selon les syndicats sardes, les sites de Sulcis, Ottana et Porto-Torres remplissent les critères objectifs pour bénéficier de la mesure. Du reste, soulignent-ils, ce n'est pas faute de s'être mobilisés et d'avoir manifesté pour attirer l'attention du gouvernement sur la situation de certains sites de production. Près de 5 000 travailleurs resteraient ainsi laissés pour compte. Du côté de la Région sarde, la délégation en charge de l'Industrie s'efforce d'obtenir que le tir soit corrigé avant que le décret ne doit signé.

Sources: Ansa Sardegna, La Nuova Sardegna, Sardinia Post..

L'IMAGE DE LA SEMAINE



Source: StarOfService

Selon la 3^e étude annuelle

de StarOfService portant sur 25 000 chefs de PME, la plus grosse lacune de la Corse en 2016 concerne la difficulté que les entrepreneurs ont pour embaucher.

HAUT

Trois ouvrages corses au palmarès de la XVIII^e édition du Salon international de livre d'Ouessant. Le Grand prix des îles du Ponant 2016 est allé à Corse, les fromages/ Casgi, furmagli è brocci, ouvrage collectif sous la direction de Jean-Michel Sorba et Bernard Biancarelli, paru aux éditions Albiana.

BAS

Jean-Paul Huchon, ex-président du conseil régional d'Île-de-France, a remis le 7 septembre à Manuel Valls, un rapport relatif à sa mission interministérielle pour le développement et la promotion du tourisme. Il préconise notamment l'élaboration d'un plan «Tourisme sûr» englobant des dispositifs de prévention de la délinquance et de lutte contre le terrorisme... dans les zones touristiques. On applaudira sans doute cette délicate attention du côté d'Aubervilliers et Saint-Etienne-du-Rouvray.

FRAGILE

Ne comptez pas sur nous... C'est en substance le message adressé par la fédération Les Républicains de la Haute-Corse qui, à l'approche d'une nouvelle élection dans le troisième canton de Bastia, le 2 et 9 octobre, ne donnera «aucune consigne de vote à ses militants et sympathisants» et «n'apportera aucun soutien à un des candidats», préférant se concentrer «sur l'organisation des primaires de la Droite et du Centre qui auront lieu les 20 et 27 novembre».

IL FALLAIT LE DIRE « Nous ne voulons pas nous engager sur des sables mouvants et prendre une décision partielle. [...] Nous ne pouvons pas vous donner un chèque en blanc »

a déclaré **Maria Giudicelli**, conseillère territoriale Pè a Corsica, à propos de la création d'une compagnie maritime territoriale. C'est qu'il ne faudrait surtout pas créer un précédent.

« On nous impose une collectivité unique au rabais, au pas de charge. »

Le 7 septembre, devant l'Assemblée de Corse, **José Rossi**, président du groupe Le Rassemblement, a pour sa part chargé contre les projets d'ordonnance visant à créer la Collectivité unique de Corse et contre un gouvernement qui «n'a pas de considération pour la représentation insulaire». Au fleuret, mais sans la mouche.

La Caf gère vos impayés

Afin de faciliter la prévention des expulsions locatives, un nouveau décret renforce les pouvoirs de la Caisse des allocations familiales et simplifie les procédures en la matière.

Bon nombre de locataires peuvent compter sur les aides au logement pour prendre en charge une partie de leur loyer. En cas de difficultés financières, la Caisse des allocations familiales (Caf) apparaît dès lors comme un acteur prépondérant pour trouver une solution amiable entre l'allocataire et son bailleur. Jusqu'à présent, cette gestion des impayés de loyer n'était toutefois ni automatique ni facile à réaliser. Dans le cadre du Plan national de prévention des expulsions locatives, un nouveau décret, en vigueur dès le 1^{er} septembre, vise donc à simplifier les procédures de la Caf pour les rendre plus efficaces.

GAGNER EN SIMPLICITÉ

Fin 2015, plus de 219 000 allocataires étaient en situation d'impayés de loyer. Un chiffre toutefois très relatif tant les définitions de la Caf étaient jusqu'ici multiples. En fonction du type d'allocation concernée (aide personnalisée au logement, allocation de logement familiale ou allocation de logement sociale), il fallait ainsi prendre en compte le montant ou la durée des versements manquants.

Le décret du 6 juin apporte une «*modification majeure en unifiant la notion d'impayé*», comme nous l'explique Mariette Daval, responsable adjointe du département Insertion et Cadre de vie à la Caisse nationale des allocations familiales. Dorénavant, «*l'impayé est constitué aux yeux de la Caf dès lors que deux échéances de loyers hors charges ne sont pas réglées*». Une mesure qui facilite le traitement des dossiers tout en donnant davantage de lisibilité aux bailleurs.

ÉCHELONNER LA DETTE

Une fois l'impayé signalé, que faire pour le résorber? Avant de se tourner vers une procédure judiciaire, la Caf encourage les parties à trouver une solution amiable sous son égide en leur proposant un plan d'apurement de la dette ou, à défaut, en sollicitant le Fonds de solidarité pour le logement (FSL). Ce dernier permet au locataire d'obtenir un prêt pour régler tout ou partie des loyers impayés.

Si le FSL n'a pas rendu une réponse favorable dans les six mois (contre douze avant le décret), la nouvelle procédure dite de l'apurement par défaut se met alors en place. Dans cette hypothèse, la Caf propose au locataire d'échelonner sa dette sur trois ans, sans besoin d'accord de son bailleur et quel que soit le montant des impayés.



Et il a plutôt intérêt à accepter! Le décret conditionne ainsi le maintien des aides au logement à la «bonne foi» de l'allocataire. Et Mariette Daval de préciser que «*si le locataire refuse le plan d'apurement par défaut, on tombe dans la mauvaise foi qui entraîne la suppression des allocations*». Quant au propriétaire lésé, il ne peut tenter aucune autre procédure pendant les trois ans d'échelonnement.

Grâce à ces mesures et à la réduction des délais de procédure, le gouvernement entend permettre de résoudre les impayés de loyer en l'espace de huit à onze mois en moyenne, contre neuf et seize mois avant la réforme.

LE BAILLEUR MIS AU PAS

Cette réforme a durci les obligations de certains propriétaires:

- avec le tiers payant: ici, le bailleur perçoit l'aide au logement pour le compte de son locataire qui n'a donc qu'à lui verser le complément. Dans cette configuration, le propriétaire a deux mois (contre trois auparavant) pour signaler l'impayé de loyer à la Caf sous peine de sanction. Il doit plus généralement informer la caisse de tout changement de situation dans les mêmes délais.

- sans tiers payant: ici, c'est le locataire qui perçoit son allocation sans que le bailleur n'en soit forcément tenu au courant. S'il en a connaissance, il peut toutefois signaler l'impayé à la Caf afin qu'elle intervienne.

À noter: courant 2017, la Cnaf lancera un extranet dédié à tous les bailleurs pour faciliter la transmission de ces informations. ■

Julie POLIZZI

Une plateforme pour se plaindre utile !



Que vous souhaitiez faire un reproche à un commerçant ou le complimenter sur ses produits, le site Critizr.com se charge de faire passer votre message.

Qui n'a pas déjà eu envie de dire sa façon de penser à un commerçant désagréable ou à un restaurateur dont les plats étaient insipides, sans jamais oser le faire en face ? À tous ces clients frustrés, Critizr.com propose un espace d'expression adapté.

VOTRE AVIS COMPTE

Pour les fondateurs de cette start-up lilloise lancée en 2012 «un client engagé vaut cent clients satisfaits». En d'autres termes, mieux vaut encourager sa clientèle à faire des retours constructifs sur son commerce, au risque de se voir infliger des reproches, plutôt que de perdre un client déçu qui préférera aller voir ailleurs.

Côté usager, il suffit de s'inscrire gratuitement sur la plateforme internet ou via l'application mobile dédiée afin d'envoyer sa remarque en quelques clics. Elle peut être positive ou négative mais toujours

constructive ! Pour éviter les abus, un dispositif de géolocalisation s'assure également que vous êtes bien situé à proximité du commerce concerné pour écrire votre commentaire.

La plateforme web prend ensuite la main en relayant votre post auprès de la direction du magasin mis en cause pour qu'elle vous réponde. Un atout marketing qui permet aux professionnels de soigner leur image, de fidéliser la clientèle et de gagner de nouveaux clients.

LE TOP DES PLAINTES

Cette nouvelle forme de SAV version 2.0 fait son chemin. Près de 500 000 consommateurs ont déjà utilisé cette application et plus de 110 000 points de vente sont répertoriés en France, en Belgique et au Luxembourg. Dès chiffres à même de permettre à la start-up de présenter ses premières statistiques concernant les plaintes des clients.

La plateforme a donc épluché quelque 21 000 commentaires pour déterminer quels étaient les motifs de mécontentements les plus fréquents. Et les résultats sont surprenants ! Alors que l'attente en caisse se classe seulement en dixième position, c'est le personnel des magasins alimentaires et notamment des supermarchés, qui pose le plus de problème. Les caissiers ne seraient pas assez proactifs pour gérer d'éventuels soucis, tandis que les agents de sécurité manquent d'amabilité. Les autres griefs se concentrent essentiellement sur des prix trop élevés, une insuffisance de promotions ou encore un manque de choix. ■ Julie POLIZZI



N° 01

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 01/09/2016, il a été constitué une S.C.I. ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : **SCI YOPAMI**
Objet social : Acquisition, propriété, administration de tous immeubles
Siège social : Maison Isaïe- Montemaggiore - 20214 Montegrosso
Capital : 1.000 €.
Durée : 70 ans. **R.C.S** : BASTIA
Co-gérants :
- Monsieur EMMANUELLI Hyacinthe, demeurant Montemaggiore - Montegrosso
- Madame Yolande PEREZ, demeurant Montemaggiore - Montegrosso
- Monsieur EMMANUELLI Jean Michel, demeurant place de l'Eglise - Montemaggiore - Montegrosso

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Constitution SSP à Ajaccio en date du 01-09-2016 de : **ZYC**. **Forme** : SARL. **Capital** : 1500 Euros. **Siège** : Route du Stade, 20167 Ajaccio. **Durée** : 99 ans. **Gérance** : Christophe ZAVANI, le Caroubier Batiment H1, 20090 Ajaccio. **Objet** : Mécanique générale. Service de nettoyage. Achat-vente de véhicules d'occasion. **RCS** : Ajaccio.

N° 03

AVIS DE CONSTITUTION DE SOCIETE

Suivant acte sous seing privé en date à Ajaccio du 24 août 2016 enregistré à Ajaccio S.I.E., le 25 août 2016, Bordereau n° 2016/547 Case n° 1.
Il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société civile immobilière
Dénomination sociale : **GIARDINU E BRACCIALE**
Capital social : 100,00 €, divisé en 100 parts sociales de 1,00 € chacune, souscrites et réparties entre les associés dans la proportion de leurs apports respectifs.
Siège social : 4 cours napoléon, 20000 Ajaccio
Objet social : Acquisition, exploitation par bail, location, ou autrement de tous immeubles.
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
Le capital est entièrement constitué par des apports en numéraires.
Gérants : Anne Marie GIUSTINIANI, demeurant à Ajaccio, 4 cours Napoléon, et Monsieur Philippe BOUSQUET, demeurant à Béziers, 6 rue verdi, nommés pour une durée indéterminée.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, les gérants

N° 04



Me François Mathieu SUZZONI Notaire associé de la SCP dénommée "Jean-François MATIVET et François Mathieu SUZZONI" titulaire d'un Office Notarial sis à AJACCIO (20000) 7 Cours Napoléon,

Suivant acte reçu par Maître François Mathieu SUZZONI, Notaire à Ajaccio, le 27/08/2016, enregistré au SIE Ajaccio le 01/09/2016 Bord 2016/563 Case n°1, il a été constitué la Société civile suivante :

Dénomination : SOCIETE LGMC
Siège : Villanova [20167], Lieudit Scaglioli
Durée : 99 ANS
Objet : Acquisition, administration et gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers. Emprunt de tous les fonds nécessaires à cet objet et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires. Vente éventuelle des immeubles sociaux. Société créée également pour éviter les aléas de l'indivision. Et plus généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet, pourvu qu'elles ne portent pas atteinte au caractère civil de la société.

Capital social : 1.000,00 €
Apports en numéraire : 1.000,00 €.

Co-Gérants :
1°) M Christian CROQUELOIS, époux de Mme Maryline, Huguette, Lucie PELLEGRINO, dt à Villanova [20167], Lieudit Scaglioli Hameau de Villanova. Né à Ajaccio [20000] le 15/09/1975.

2°) Mme Maryline, Huguette, Lucie PELLEGRINO, épouse de M Christian CROQUELOIS, dt à Villanova [20167], Lieudit Scaglioli Hameau de Villanova. Née à Marseille [13000] le 15 mai 1980.

Clause d'agrément : Toute opération ayant pour but ou pour résultat, le transfert entre toutes personnes existantes, physiques ou morales, de la propriété d'une ou plusieurs parts sociales, si ce n'est entre associés ou entre conjoints ainsi qu'entre ascendants et descendants, doit être autorisée par une décision des associés statuant à la majorité des trois quarts (3/4)
En vue d'obtenir ce consentement, l'associé qui projette de céder ses parts, en fait notification avec demande d'agrément à la Société et à chacun de ses co-associés par acte extra-judiciaire ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Immatriculation : au RCS d'Ajaccio [20000].

Pour avis et mention
Me François Mathieu SUZZONI

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SCI à capital variable ayant les caractéristiques suivantes : **Dénomination** : **Casa Nova**. **Capital initial** : 1000 euros. **Capital min** : 100 euros. **Capital max** : 100000 euros. **Siège** : 200 Lieu dit Avenu 20250 Corte. **Objet** : Acquisition, revente, location, gestion et administration civiles de tous biens et droits immobiliers lui appartenant. **Durée** : 99 ans. **Gérant** : M. LEONELLI Francois, Paul - RN Lieu dit Avenu 20250 Corte. Cession libre entre associés et au profit des ascendants, descendants ou conjoint du cédant. Soumise à agrément de l'AGE dans les autres cas. **RCS** : Bastia.

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Ajaccio en date du 08/08/2016, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **ISULABIO**
Siège social : 6 Rue Dell Pellegrino, 20000 Ajaccio [Corse]

Objet : En France comme à l'étranger de vendre tous produits alimentaires issus de l'Agriculture Biologique, compléments alimentaires, écoproduits, cosmétiques, livres, produits d'équipement de la maison et de la personne respectueux de l'environnement et de fournir toutes prestations y afférents,

- d'organiser un espace où la clientèle pourra consommer en l'état les produits achetés dans le magasin,
- de vendre des plats à emporter accessoirement,

- d'organiser un service de restauration sur place,
- d'organiser des cours et notamment des cours de cuisine, des conférences et expositions, de participer aux foires et marchés, de faciliter et de promouvoir la production, la transformation et la commercialisation des produits de l'agriculture biologique certifiée, notamment ceux des producteurs locaux et ceux présentant un intérêt pour la protection de l'environnement, les énergies douces, les méthodes naturelles, etc...

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital : 10 000 euros
Gérance : Monsieur Constantin, Pierre TORRE, demeurant Résidence du Golfe, 21 allée de la plage, Porticcio [Corse],
Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio,

Pour avis, le gérant

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 01/09/2016, il a été constitué une S.A.S.U. ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **ART INTEREST**
Objet social : commerce d'œuvres d'art : achat, vente et dépôt-vente
Siège social : 102 Caldaja - 20225 Cateri
Capital : 5.000 €.

Durée : 70 ans. **R.C.S** : BASTIA
Président : Madame Anne-Cécile SATTA, demeurant Cala Di Mare à l'île Rousse [Haute-Corse].

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Biguglia du 02/09/2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : société de participations financières de professions libérales
Dénomination sociale :

ORABONA INVESTISSEMENTS
Siège social : Résidence Parc Floral, Lieu dit Paradisa Casatorra 20620 Biguglia
Objet social : Pharmacien d'Officine
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 1 000 €uros
Gérance : Mme Sophie, Emilie, Laurence ORABONA, demeurant Résidence Rogliano, Chemin de Montepiano 20200 Bastia.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Gérance

N° 09

AVIS DE CONSTITUTION DE SOCIETE

Suivant acte sous seing privé en date à Ajaccio du 24 août 2016 enregistré à Ajaccio S.I.E., le 25 août 2016, Bordereau n° 2016/547 Case n° 2.

Il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société civile immobilière
Dénomination sociale : **PIAN ACORAO**

Capital social : 100,00 €, divisé en 100 parts sociales de 1,00 € chacune, souscrites et réparties entre les associés dans la proportion de leurs apports respectifs.

Siège social : 4 cours Napoléon, 20000 Ajaccio

Objet social : Acquisition, exploitation par bail, location, ou autrement de tous immeubles.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Le capital est entièrement constitué par des apports en numéraires.

Gérants : Anne Marie GIUSTINIANI, demeurant à Ajaccio, 4 cours Napoléon, et Monsieur Philippe BOUSQUET, demeurant à Béziers, 6 rue verdi, nommés pour une durée indéterminée.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, les gérants

N° 10



SCP Alain SPADONI, Olivier LE HAY et Charles SANTUCCI

Notaires Associés à AJACCIO
(Corse du Sud)

LE REGENT,
3,Avenue Eugène MACCHINI

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Alain SPADONI, Notaire de la République, Chevalier de la Légion d'Honneur, recevant les actes authentiques sous le sceau de l'Etat, Notaire associé de la S.C.P dénommée "Maîtres Alain SPADONI, Olivier LE HAY et Charles SANTUCCI", titulaire d'un office notarial à Ajaccio [Corse du Sud], 3 avenue Eugène Macchini, immeuble "Le Régent", le 29/08/2016, enregistré à S.I.E Ajaccio le 31/08/2016, Bordereau 2016/560, case 1, a été constitué la société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Dénomination : **SCI C.V.C.**

Forme : Société Civile.

Capital Social : Mille Euros [1.000,00 €].
Siège Social : Porto-Vecchio [Corse-du-Sud], Chez Monsieur Alexis VINCENT CASTELLI, 64 Ceccia.

Objet Social : L'acquisition, la gestion, l'administration, la mise en valeur et l'exploitation par bail ou autrement de tous biens ou droits immobiliers dont la société pourra devenir propriétaire et généralement toutes opérations se rattachant à l'objet social.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Gérance : - Monsieur Alexis VINCENT, demeurant à Porto-Vecchio [Corse-du-Sud], 64 Ceccia

- Monsieur Thibaud Pierre Jacques CHAUVIER, demeurant à Nice [Alpes-Maritimes], 27 rue Herold.

Immatriculation : La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

Pour Avis, Maître Alain SPADONI.
Notaire Associé

AVIS DE CONSTITUTION

Constitution SSP à Ajaccio en date du 01-09-2016 de : **ZAVANI. Forme** : SCL. **Capital** : 100 Euros. **Siège** : Le Caroubier - Bat H1, Les Hauts de Bodiccione, 20090 Ajaccio. **Durée** : 99 ans. **Co-Gérance** : M. Antoine ZAVANI et Mme Sabine ZAVANI (BERTHELOT), résidant tous deux : Le Caroubier - Bat H1, Les Hauts de Bodiccione, 20090 Ajaccio. **Objet** : Acquisition, revente, gestion et administration civiles de tous biens et droits immobiliers lui appartenant. Cessions de parts sur décision extraordinaire des associés représentant au moins 2/3 des parts sociales. **RCS** : Ajaccio.

N° 12

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes : **Dénomination** : **A.P.A.** - **Capital** : 500 euros - **Siège** : ZI de Tenda, Route de Bastia, 20137 Porto-vecchio - **Objet** : Conception et organisation de campagnes publicitaires, gestion d'espaces publicitaires, sérigraphie, enseignes lumineuses et d'une manière générale tout ce qui se rattache à la publicité. **Durée** : 99 ans - **Président** : Mlle Mette Claudia, les Jardins de Tenda - n° 109 - 20137 Porto-vecchio. Tout associé a accès aux assemblées et chaque action donne droit à une voix. Les actions sont librement négociables. **RCS** : Ajaccio.

N° 13

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Bonifacio du 01/09/2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme sociale** : Société civile immobilière **Dénomination sociale** : **AJAC'S IMMOBILIER** **Siège social** : Lieu dit Parmentil, Route Porto Vecchio - 20169 Bonifacio **Objet social** : Acquisition, gestion et location de patrimoines immobiliers. **Durée de la Société** : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés **Capital social** : 1 000 Euros, **Gérance** : - Mme Françoise, Martine LA-POTRE (épouse LEBRUN), demeurant Lieu dit Parmentil, Route de Porto-Vecchio - 20169 Bonifacio, - M. Alain, Jean Marie LEBRUN, demeurant Lieu dit Parmentil, Route de Porto-Vecchio - 20169 Bonifacio, **Immatriculation de la Société** au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

La Gérance

N° 14

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 05/09/2016 il a été constitué une SASU dénommée :

PVM

Siège social : rue du 9 Septembre 1943 lieu-dit Mazetta, 20137 Porto-Vecchio **Capital** : 1.000 € **Objet** : Tous travaux de maçonnerie générale aux travaux immobiliers comprenant notamment la construction, l'agencement et la rénovation de tous bâtiments ainsi que toutes activités annexes ou connexes. **Président** : M. TABERNER Frédéric route de l'ospedale 20137 Porto-Vecchio. **Transmission des actions** : Les actions ne peuvent être cédées avec agrément. **Durée** : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS Ajaccio.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Alata du 30 juillet 2016 il a été constitué une SAS : **Dénomination** : **J.M.D** **Siège** : 5 Allée des Mimosas, Lieu dit Castagnola, 20167 ALATA **Durée** : 99 ans **Capital** : 1 000 euros **Objet** : L'exploitation de restaurant, brasserie, en toute propriété ou en gérance. L'exploitation de jeux de bar tels que billards, baby-foot, jeux électroniques ... La vente et l'achat de produits commerciaux, l'organisation de manifestations artistiques, culturelles et musicales. **Exercice du droit de vote** : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix. **Agrément** : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. **Président** : Jean-Marie DEIANA, né le 11/09/1956 à Monti (Italie), demeurant 5 Allée des Mimosas, Lieu dit Castagnola, 20167 Alata. La Société sera immatriculée au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, le Président

N° 16



1, rue Notre Dames de Lourdes
Bastia 20200 - Tél : 04 95 34 84 34

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une SAS unipersonnelle, en cours d'immatriculation au R.C.S de Bastia, dénommée : **MG PROTHESES LABORATOIRE GIACOBBI** au capital de 1.000 €, ayant pour objet l'exploitation d'une activité de prothèse dentaire. Le siège est fixé à San Martino di Lota [20200]- Castagneto. M. Matthieu GIACOBBI, demeurant à Bastia [20200]- Rés. Paoli- 22 A, Rue César Campinchi, est nommé Président pour une durée illimitée. S'agissant des conditions d'admission aux assemblées, les pouvoirs dévolus à la collectivité des associés par la loi sont exercés par l'associé unique qui en cette qualité ne peut déléguer ses pouvoirs. En cas de perte du caractère unipersonnel de la société, tout associé a le droit de participer aux décisions collectives dès lors que ses titres de capital sont inscrits en compte à son nom ; pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix. La cession des actions de l'associé unique est libre. En cas de perte du caractère unipersonnel de la société, toutes les cessions d'actions sont soumises à agrément préalable donné par décision collectivité extraordinaire des associés.

N° 17

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 05/09/2016 il a été constitué une SARL dénommée : **IC** **Nom commercial** : MAZZONI **Siège social** : lieu-dit sovertello 20230 San Nicolao **Capital** : 100 € **Objet** : Prise de participation dans toutes sociétés, acquisition et location de tous biens immobiliers, tous droits, brevets, procédés **Gérant** : M. MAZZONI Frédéric, Résidence du Roi Théodore, 20230 San Nicolao **Durée** : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia.

CORSE TECHNIQUE SECURITE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : Cermacciani
20250 CASANOVA

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Casanova du 01 septembre 2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme** : Société par actions simplifiée **Dénomination** :

CORSE TECHNIQUE SECURITE

Siège : Cermacciani, 20250 Casanova **Durée** : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés **Capital** : 1 000 euros **Objet** : Montage d'échafaudages, location et contrôle de tous types d'échafaudages. Accessoirement vente d'échafaudages et équipements de protection individuels et collectifs en relation avec les échafaudages. **Exercice du droit de vote** : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au troisième jour ouvré avant la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. **Président** : Yvan Guy CURK, demeurant Villa les Ruchers, Chemin d'Agliani, 20600 Bastia. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, le Président

N° 19

RCC BTP

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : Baragogna
20238 MORSIGLIA

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Morsiglia du 1er septembre 2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme** : Société par actions simplifiée **Dénomination** : **RCC BTP** **Siège** : Baragogna, 20238 Morsiglia **Durée** : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés **Capital** : 1 000 euros **Objet** : Principalement l'activité de maçonnerie, construction de tous bâtiments et accessoirement l'électricité, la plomberie, la peinture et tous travaux de finition. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. **Transmission des actions** : La cession des actions de l'associé unique est libre. **Président** : Monsieur Jean-Antoine RINGIONI, demeurant : Baragogna, 20238 Morsiglia. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia

Pour avis, le Président

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme** : Société Civile Immobilière **Dénomination** : " **ESG** " **Siège** : Groupe FERRANDI - Parc d'activité de Purettone - Allée Bleue - 20290 Borgo **Objet** : l'acquisition de tous biens immobiliers et mobiliers, en pleine propriété, nue propriété ou en jouissance, la gestion et l'administration desdits biens dont la société pourrait devenir propriétaire, sous quelque forme que ce soit. **Durée** : 99 années **Capital** : 6.000 Euros **Gérance** : Monsieur FERRANDI Henri, Gilbert Noël, demeurant chemin de Pietra Poli - route supérieure de Cardo à Bastia [20200], Monsieur FERRANDI Gilbert, André, demeurant chemin des crêtes - route du fort de Toga à Ville Di Pietrabugno [20200] Monsieur FERRANDI Claude, Joseph demeurant Résidence I Minelli - Bât H à Ville Di Pietrabugno [20200] **Immatriculation** : RCS Bastia

Pour avis

MODIFICATION STATUTS

N° 21

AJACCIO BETON

S.A.S. au capital de 48.936 Euros
Siège social : Afa
20167 MEZZAVIA
312 563 356 RCS AJACCIO

AVIS DE FUSION

Aux termes du procès-verbal des délibérations en date du 27/06/2016, l'Assemblée unique de la société **AJACCIO BETON** a approuvé le **projet de fusion** signé le 23/05/2016 avec la société **F.J.M.**, Société Civile au capital de 1.500 Euros, dont le siège social est Afa 20167 Mezzavia, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro 818 965 980. La société F.J.M., absorbée, étant propriétaire de la totalité des actions composant le capital social de la société **AJACCIO BETON**, absorbante, l'apport n'a pas été rémunéré par une augmentation de capital et la société F.J.M. a été dissoute sans liquidation à l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société **AJACCIO BETON**, du seul fait de la réalisation définitive de la fusion. Après annulation des titres apportés, le mali de fusion s'élève globalement à 598.500 Euros. L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société **AJACCIO BETON** a également décidé : - de modifier corrélativement la répartition des actions de sa société, au sein de son registre des mouvements de titres. S'agissant d'une SAS la mise à jour des statuts n'est pas nécessaire.

La Gérance

N° 22

KADIS

SAS au capital de 5.000 €
Siège : Z.I. du Vazzio
20090 AJACCIO
799 136 346 RCS AJACCIO

Par décision du Président du 14/06/2016, il a été décidé de **transférer le siège social** au R.N. 193 Z.I. de Baléone Lieudit Farone 20167 AFA. Mention au RCS Ajaccio.

CGH CORSICA GASTRONOMIA HOLDING

Société par Actions simplifiée
Au capital de 4 000 euros
Siège social : ZI Panchetta - Mezzavia
20167 SARROLA CARCOPINO
818 672 446 RCS AJACCIO

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 24 août 2016 :

Il a été décidé de nommer :

- la société DSP FINANCES domiciliée à Ajaccio [20090] - Résidence Prince Impérial - 8, rue François Piétri, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire ;
- Monsieur Charles-André SANTINI domicilié à Ajaccio [20090] - Résidence Prince Impérial - 8, rue François Piétri, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant ;
pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Il a été décidé de modifier l'objet social à compter du même jour.

En conséquence, l'article «Objet» des statuts a été modifié comme suit :

Ancienne mention :

« ARTICLE 2 - OBJET : La Société a pour objet, en France et à l'étranger : Toutes prises de participations dans toutes sociétés commerciales ou toutes autres acquisitions de tous titres et valeurs mobilières dans toutes sociétés ou tous groupements faisant ou non appel public à l'épargne.

La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. »

Nouvelle mention :

« ARTICLE 2 - OBJET : La Société a pour objet, en France et à l'étranger : Toutes prises de participations dans toutes sociétés commerciales ou toutes autres acquisitions de tous titres et valeurs mobilières dans toutes sociétés ou tous groupements faisant ou non appel public à l'épargne.

Toutes prestations de services en matière administrative, financière, comptable, commerciale, informatique ou de gestion au profit des filiales de la Société ou de toutes autres sociétés dans lesquelles elle détiendrait une participation. La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. »
Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

L'AGO du 01/09/2016 de : **RMDA**
SARL capital 1000 € siège social 20 Rue St Charles, 20000 Ajaccio a nommé en qualité de co-gérant M. AUTON Damien demeurant Route des Sanguinaires Résidence Santa Lina, 20000 Ajaccio, à compter du 1/09/2016. Modification au RCS d' Ajaccio



SCP Alain SPADONI Olivier LE HAY et Charles SANTUCCI

Notaires Associés à Ajaccio
Le Regent
3, Avenue Eugène Macchini
20177 AJACCIO

Suivant acte reçu par : Maître Alain SPADONI, Notaire de la République, Chevalier de la Légion d'Honneur, recevant les actes authentiques sous le sceau de l'Etat, Notaire associé de la Société Civile Professionnelle dénommée "Maîtres Alain SPADONI, Olivier LE HAY et Charles SANTUCCI", titulaire d'un office notarial à Ajaccio [Corse du Sud], 3, avenue Eugène Macchini, immeuble "Le Régent", le 08 Août 2016 enregistré à S.I.E d'Ajaccio le 18 Août 2016 Bordeaux n° 2016/533 Case 1.

La Société dénommée SANTINI ET FILS, Société à Responsabilité Limitée au capital de 16.000,00 € ayant son siège social à Porto-Vecchio [Corse-du-Sud] La Marine identifiée sous le numéro Siren 303 495 279 RCS Ajaccio.

A confié à :

La Société dénommée PNM GOELAND, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 1.500,00 € ayant son siège social à Porto-Vecchio [Corse-du-Sud] La Marine identifiée sous le numéro Siren 819 279 126 RCS Ajaccio. L'exploitation à titre de **location gérance** de : Un fonds de commerce de restauration et débit de boissons situé et exploité à Porto-Vecchio [Corse du Sud] La Marine connu sous l'enseigne «LE GOELAND» sous l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio sous le numéro Siren 303 495 279.

Ledit fonds comprenant :

I- Eléments incorporels :

- La clientèle et l'achalandage y attaché,
- L'enseigne et le nom commercial.
- Le droit à l'occupation des locaux dans lesquels ledit fonds est exploité.

II- Eléments corporels :

- Le matériel et le mobilier commercial servant à son exploitation.
Pour une durée de TRENTE TROIS MOIS ayant commencé à courir le 1er Juillet 2016 pour se terminer le 31 Mars 2019

Pour avis unique,

Me Alain SPADONI, Notaire Associé

IPAS FRANCE SASU
Au capital de 37000,00 Euros
53 rue Anatole France
92300 Levallois Peret
524 110 822 R.C.S. Nanterre

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 16/08/2016 il a été décidé de **transférer le siège** social de la société au 16 rue Pascal Paoli, 20110 Propriano à compter du 01/09/2016. **Présidence** : Monsieur Jean-Louis Nicolai, demeurant 16 rue Pascal Paoli, 20110 Propriano. La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre.

MT SERVICES

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1 euros
Siège social : 19, lotissement
U Munticellu
20137 PORTO VECCHIO
AJACCIO 534 474 622

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30/06/2016, enregistrée à Porto-Vecchio le 16/08/2016, Bord. 2016/260, Case 6, il résulte que :

Le **capital a été augmenté** en numéraire de 6.999,00 euros pour être porté à 7.000,00 euros.

L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

Ancienne mention Capital : 1 euro

Nouvelle mention Capital : 7.000,00 euros

Mention sera faite au RCS : Ajaccio.

Pour avis

MARCEAU CONSEIL

Société d'Avocats
8 rue de la République
45000 ORLEANS

LE MEUBLE PROFESSIONNEL LAMBERT ET FILLES - MPLF -

SARL Capital 1 000 €
Le Bailly - 41600 CHAON
RCS BLOIS 539 237 958

L'assemblée générale du 01/09/2016 a :
- **transféré le siège social** de Chaon [41600] Le Bailly à Coti-Chiavari [20138] 1 lotissement de la Chapelle à compter du 01/09/2016.

Gérant : Rémy GUERIN 17 ter rue d'Alsace 92320 Chatillon
La société sera immatriculée au RCS d'Ajaccio.

CADEX

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 2.683.500 EUR
Siège Social : Centre Commercial
Port Toga CS 60001
20291 BASTIA CEDEX
538 846 585 R.C.S. BASTIA

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 2 septembre 2016, il résulte :

L'actionnaire unique statuant conformément à l'article L 225-248 du Code du Commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société.

Mention sera faite au RCS de Bastia,

Pour avis, le Président

C.M.H

SASU au capital de 1000 €; Siège social : Résidence la Habana, Arena RN 198, 20215 Venzolasca 818 854 002 RCS de Bastia. En date du 16/08/2016, l'associé unique a décidé de **modifier le capital social** de la société en le portant de 1000 euros, à 301530 euros. Modification au RCS de Bastia.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'INGÉNIERIE ÉLECTRIQUE CORSE

S.A.S au capital de 10 000 €
ZA de Purettone - 20290 BORGIO
RCS BASTIA 803 494 392

AUGMENTATION DE CAPITAL

Par AGE du 17/06/16, le capital social est porté de 10 000 € à 20 000 € par incorporation de réserves.

Les articles 6 et 7 des statuts sont modifiés. Mention sera faite au RCS de Bastia.

AFC CONSULTANT

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 4 000 euros
Siège social : Ogliastro
Chez Monsieur FIESCHI Dominique
20215 VESCOVATO
803 436 609 RCS BASTIA

Aux termes d'une décision en date du 29 juillet 2016, l'associé unique a décidé :
- de remplacer à compter du 29 juillet 2016 la dénomination sociale "AFC CONSULTANT" par "AFC FORMATION" et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts ;
- de transférer le siège social de Ogliastro, Chez Monsieur FIESCHI Dominique, 20215 Vescovato au 16 Avenue des Genêts, 13103 Saint Etienne Du Grès à compter du 29 juillet 2016, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, la Gérance

SANT'ARMETTU DISTRIBUTION

Société par Actions Simplifiée
au capital de 10 000 Euros
Siège social : 9, Avenue Napoléon
20110 Propriano
RCS Ajaccio 811 032 853

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire réunie le 11 mars 2016, Madame Rose COLONNA D'ISTRIA épouse SEROIN, demeurant 9 avenue Napoléon 20110 Propriano, a été nommée en qualité de Président en remplacement de Monsieur SEROIN Gilles, démissionnaire pour raisons personnelles, pour une durée indéterminée, à compter du 11 mars 2016.
Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, le représentant légal

En date du 30 juin 2016, l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société **ALTA MACCHIA** Société à Responsabilité Limitée au capital de 60 980 euros dont le siège social est à Les Hauts de Santa Manza, Bâtiment U San Antonu, Appartement N° 7 - 20169 Bonifacio, immatriculée au R.C.S. Ajaccio 444 079 966, après avoir entendu le rapport de Liquidateur a :

- approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 30 juin 2016 ;
- donné quitus au Liquidateur Monsieur Antoine CESELA, demeurant Les Hauts de Santa Manza - 20169 Bonifacio et déchargé ce dernier de son mandat ;
- prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 30 juin 2016. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Le liquidateur

N° 35

CORSICA GASTRONOMIA

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1.000.000 euros
Siège social : ZI de Panchetta, Mezzavia
20167 SARROLA CARCOPINO
RCS AJACCIO 379 675 101

PUBLICATION

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 24 août 2016, les associés ont décidé de nommer à compter du même jour la société CGH CORSICA GASTRONOMIA HODLING dont le siège social est à Sarrola Carcopino (20167) - ZI de Panchetta - Mezzavia, aux fonctions de Président pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Charles ANTONA, démissionnaire.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio

Pour avis

N° 36

SARL MALONI

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 46 500 euros
RCS AJACCIO : B 539 348 789
Siège social : Espace L'Acqueduc
Route de Calvi
20090 AJACCIO

Avis de remplacement du gérant

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale en date du 5 Avril 2016, M. MEZRIGUI Marouan, demeurant Las Hauts du Vazzio, Villa n° 10, 20090 Ajaccio, a été nommé gérant de la SARL MALONI, au capital de 46 500€, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro Siren 539 348 789 à compter du 5 Avril 2016, en remplacement de M. MALANDRI Jean-Marie, gérant démissionnaire ayant cessé ses fonctions à ladite date du 5 Avril 2016.

Les modifications résultant de l'avis antérieurement publié de la décision ci-dessus sont les suivantes :

Ancienne mention :

Le gérant de la société est M. MALANDRI Jean-Marie, demeurant Chemin d'Acqualonga, 20167 Mezzavia

Nouvelle mention :

Le gérant de la société est M. MEZRIGUI Marouan, demeurant Les Hauts du Vazzio, Villa n° 10, 20090 Ajaccio.

Pour avis, la gérance

N° 37

CORSICA'N GO

SARL au capital de 300 €
Rte de l'Aéroport - Imm. Guidoni
20290 LUCCIANA
RCS BASTIA 814 812 939

MODIFICATION DES STATUTS

Par AGE du 30/08/2016, les actionnaires ont décidé à compter de ce jour :
- de transférer le siège social de Route de l'Aéroport, Immeuble Guidoni, 20290 Lucciana, à Centre d'Affaire l'Office, RN 193, Lieu-dit Ardisson, 20600 Furiani ;
- d'augmenter le capital social d'une somme de 7200 € pour le porter à 7500 €.

Les statuts ont été modifiés en conséquence
Mention sera faite au RCS de Bastia.

N° 38

ESTHETICA

SARL au capital de 7.623 Euros
réduit à 3.811 Euros
Siège social : 19, Cours Pascal Paoli
20250 CORTE
351 860 101 RCS BASTIA

La réduction du capital social de 7.623 Euros à 3.811 Euros ayant fait l'objet d'une première insertion dans le numéro 6617 du 10 juin 2016 de ce journal est définitivement réalisée avec effet au 01/06/2016.

La modification des statuts appelle la publication des mentions suivantes :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL :**Ancienne mention :**

Le capital social est fixé à sept mille six cent vingt-trois (7.623) Euros.

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à trois mille huit cent onze (3.811) Euros.

Pour avis, la Gérance

N° 39

UZIKGROUP

Société À Responsabilité Limitée
Au capital de 100 185.00 €
Siège social : La Citadelle
20260 CALVI
438 947 566 RCS BASTIA

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 2 septembre 2016, il résulte que les associés ont décidé à l'unanimité la transformation de la société en société par actions simplifiée, sans création d'un être moral nouveau.

Cette transformation a entraîné la modification des anciennes mentions devenues caduques qui sont remplacées par celles-ci-après :

Forme : société par actions simplifiée**NOUVEAUX ORGANES DE DIRECTION :**

Président : la société JMT CONSULTING, dont le siège est 2 rue des Cascades 75020 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 534 708 474,

Directeur général : la société GP CONSULTING, dont le siège est à Les Lilas (Seine Saint Denis), 15 avenue Waldeck Rousseau, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 492 650 239. Et,

- Les associés ont décidé de modifier la dénomination sociale pour adopter, à compter du 01/08/2016, celle suivante : **UZI.K**.

A l'exception des modifications qui précèdent, les autres caractéristiques sociales demeurent inchangées.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis, le représentant légal

N° 40

CONSTRUCTION INSULAIRE DE BATIMENT

SAS au capital de 1000,00 Euros
8 bd Maglioli, 20000 AJACCIO
798 3780 30 R.C.S.

Ajaccio Par décision en date du 05/09/2016 il a été pris acte de la démission du Gérant Monsieur youssef chaabi, à compter du 06/09/2016. Monsieur pierre casapoprana, Gérant, demeure seul dirigeant à compter de cette même date. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

N° 41

MARCEAU CONSEIL

Société d'Avocats
8 rue de la République
45000 ORLEANS

SAS HOTELS ET RESIDENCE DEVELOPPEMENT - HRD

Capital 15 370 €
Domaine de la Viva
lieudit Scaglione
20166 GROSSETO PRUGNA
RCS AJACCIO 804 199 263

L'assemblée générale du 30/06/2016 a nommé Président à compter de ce même jour :

- La SAS FOUSSE SERVICES, capital de 6 367 936 €, siège social à Orléans (45100) 29 rue des Montées, RCS Orléans 482 367 936 représentée par Antoine FOUSSE, en remplacement de Nathalie PEZY, démissionnaire
RCS Ajaccio.

N° 42

F.J.M.

Société civile
Au capital de 1.500 Euros
Siège social : Afa
20167 MEZZAVIA
818 965 980 RCS AJACCIO

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes du procès-verbal des délibérations en date du 27/06/2016, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société **F.J.M., a approuvé le projet de fusion** établi par acte sous seing privé en date du 23/05/2016 avec la société **AJACCIO BETON**, ainsi que les apports effectués et leur évaluation. La société absorbée étant propriétaire de la totalité des actions composant le capital social de la société absorbante depuis une date antérieure au dépôt du projet de fusion au Greffe du Tribunal de commerce, la société F.J.M. s'est trouvée dissoute sans liquidation à l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société AJACCIO BETON, du 27/06/2016, qui a constaté la réalisation définitive de la fusion.

La Gérance

N° 43

SI.AL

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 150.000 euros
Siège social : Campo Vallone
20620 BIGUGLIA
Immatriculée auprès du RCS de BASTIA sous le n° 405 191 396

Au terme d'une délibération en date du 30 juillet 2016, l'associé unique de la société SI.AL a pris acte de la fin du mandat de Monsieur Jean-Paul MAS-SIANI, en tant que Président de la société, à compter du 30 juillet 2016.

La société VISTA, dont le siège social est sis à Biguglia (20620), Campo Vallone, immatriculée auprès du RCS de Bastia sous le n° 803 619 931, a été nommée Présidente de la société pour une durée indéterminée.

Il a été donné quitus de sa gestion à Monsieur Jean-Paul MASSIANI. L'article n° 37 des statuts est modifié en conséquence.

Pour avis et mention, La Présidente

RECTIFICATIF

N° 44

LES PAVILLONS DU BELVEDERE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 3 000 euros
Siège social : Pezza Carda
20137 PORTO VECCHIO

RECTIFICATIF AVIS DE CONSTITUTION

Dans l'annonce parue dans l'informateur Corse Nouvelle du 24/04/2015 au 30/04/2015 n°6560, il fallait lire :
"Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Porto-Vecchio du 20 mai 2015 au lieu du 20 février 2015"

Pour avis, le Président

N° 45

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale n° 16, parue dans « l'Informateur Corse Nouvelle » semaine du 19 août au 1er septembre 2016 n° 6627 / 6628.

Concernant : « l'AVIS DE CONSTITUTION de la **SARL U TRANSMONTANO** »

Il fallait lire : « **Gérant :** Mme CASTELLI Noëlle née le 11/08/1987 résidant à Villa 9 Ceccia Scalella, 20137 Porto-Vecchio. Immatriculée au RCS d'Ajaccio ».

N° 46

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale n° 19, parue dans « l'Informateur Corse Nouvelle » semaine du :

"19 au 25/08/2016 - n° 6627 / 6628"

Concernant : « la **SARL L'ATELIER** »

Il fallait lire : « Siège social : Résidence Terra Corsa - Bât. 5 - 20200 Ville di Pietrabugno ».

N° 47

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale n°59 parue dans l'Informateur Corse Nouvelle semaine du 05 au 11/08/2016 n° 6625 concernant la société **ENERGY 2B**, la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire et la date d'effet de la dissolution anticipée sont à modifier.

Il fallait lire : 30/06/2016

Et non : 01/01 /2016

Pour avis, le Liquidateur

N° 48

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale n° 6629, parue dans « L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE » semaine du 02/09/2016, concernant :

« la SARL **U SPAGNOLU IN EXTENSO** »

Il fallait lire : «Gérant Monsieur Javier SAMERON pour une durée indéterminée»

Et non : « Co-gérant : Monsieur Javier SAMERON et Monsieur Jean-Philippe MARTIN LORENZI pour une durée indéterminée », comme écrit par erreur.



N° 49

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE A L'ÉTABLISSEMENT DE SERVITUDES RADIOÉLECTRIQUES DE PROTECTION CONTRE LES OBSTACLES ET LES PERTURBATIONS ÉLECTROMAGNÉTIQUES CONCERNANT LA BASE AÉRIENNE 126 DE VENTISERI-SOLENZARA

PROTECTION CONTRE LES OBSTACLES :

Communes de Prunelli di Fium'Orbu, Serra di Fium'Orbu, Solaro et Ventiseri

PROTECTION CONTRE LES PERTURBATIONS ÉLECTROMAGNÉTIQUES :

Communes de Serra di Fium'Orbu, Solaro et Ventiseri

(projet poursuivi par le ministère de la défense)

1ère Parution,

DURÉE DE L'ENQUÊTE [arrêté préfectoral n° 722-2016 du 19 août 2016] :
Pendant 16 jours consécutifs, du **lundi 19 septembre 2016 au mardi 4 octobre 2016** inclus, se déroulera, sur le territoire des communes de PRUNELLI DI FIUM'ORBÙ, SERRA DI FIUM'ORBÙ, SOLARO et VENTISERI, une enquête publique préalable à l'établissement de servitudes radioélectriques de protection contre les obstacles et contre les perturbations électromagnétiques concernant la base aérienne de Solenzara (commune de Ventiseri).

SIÈGE DE L'ENQUÊTE ET LIEU DE DÉPÔT DES DOSSIERS :

Mairies de Prunelli di Fium'Orbu, Serra di Fium'Orbu, Solaro et Ventiseri

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :

Monsieur William PUCCIO, désigné par décision du Président du Tribunal Administratif du 19 juillet 2016, recevra le public aux mairies des communes sus-désignées, selon les modalités suivantes :

Prunelli di Fium'Orbu : le matin, les lundis 19 et 26 septembre 2016 ;

Serra di Fium'Orbu : l'après-midi, les lundis 19 et 26 septembre 2016 ;

Ventiseri : le matin, les vendredis 23 et jeudis 29 septembre 2016 ;

Solaro : l'après-midi, les vendredis 23 et jeudis 29 septembre 2016.

Monsieur Antony HOTTIER a été désigné commissaire enquêteur suppléant.

Dans le délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête, les dossiers seront transmis au préfet.

Une copie des conclusions du commissaire enquêteur sur le projet sera tenue à la disposition des personnes intéressées, en mairies de Prunelli di Fium'Orbu, Serra di Fium'Orbu, Ventiseri et Solaro, ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (service juridique et coordination), dans les conditions prévues à l'article L. 311-9 du code des relations entre le public et l'administration.

N° 50

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE ET D'UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE CONJOINTE EN VUE DE L'AUTORISATION DU PROJET D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE MORSIGLIA

Captages des sources de Fiume Majo, d'Arrivo,
de Santuario, de Boniguizzi, ainsi que des forages
de Mute 1-2, du Pont du Couvent 1-2 et du Pero

2ème insertion,

Le Préfet de Haute-Corse informe le public qu'en exécution de l'arrêté préfectoral **PREF 2B/ARS/SE N°8** en date du 21 juillet 2016, il sera procédé à une enquête publique préalable à l'autorisation de prélèvement et d'utilisation de l'eau pour l'alimentation en eau potable de la commune de **Morsiglia**, avec établissement des périmètres de protection des captages sus visés.

Les pièces du dossier seront déposées en mairies de **Morsiglia** et de **Centuri** pendant **24 jours, du mardi 6 septembre au jeudi 29 septembre 2016** inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures et jours habituels d'ouverture de celles-ci.

Toutes observations pourront être consignées sur les registres d'enquêtes mis à la disposition du public en mairie ou adressées par écrit, avant la date de clôture de l'enquête, au maire ou au commissaire enquêteur, qui les joindront aux registres.

M. **Laurent FRANCIS** désigné comme Commissaire Enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations comme suit :

* **Mairie de Morsiglia - 20238**

Mardi 06 septembre 2016 : de 14h00 à 16h30

Jeudi 29 septembre 2016 : de 14h00 à 16h30

* **Mairie de Centuri - 20238**

Vendredi 16 septembre 2016 : de 9h00 à 12h00

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur dispose d'un délai d'un mois pour rendre son avis.

Copies du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur seront déposées, pour y être tenus pendant un an à la disposition du public, en mairies de **Morsiglia** et de **Centuri** et au Guichet Unique de l'Eau (DDTM de la Haute Corse - 8, Bd Benoîte Danesi - CS 60008 - 20411 BASTIA Cedex 9).

Toute personne physique ou morale concernée pourra en demander communication dans les conditions prévues par la loi du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs.

Fait à Bastia,

Pour le Préfet, Le Secrétaire Général,
Dominique SCHUFFENECKER,

N° 51



AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité Territoriale de Corse - 22 Cours Grandval BP 215 20187 Ajaccio Cedex.
Tél: +33 4 95 51 64 64. Fax: +33 4 95 51 66 21.

Courriel : commande.publique@ct-corse.fr. Adresse internet : <http://www.corse.fr>

Objet du marché : Apprentissage de la langue corse par immersion aux adultes

Numéro de référence : 16S0065

Date limite de remise des offres : 22-09-2016 à 16 :00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation : Sur le profil acheteur de la Collectivité à l'adresse suivante: www.corse.fr - Rubrique Services en ligne.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 01-09-2016

N° 52

COMMUNE DE PIETRACORBARA

Marché passé sous forme de procédure adaptée
(article 28 et 40 du code des Marchés Publics)

Dénomination de la personne qui passe le marché :

Monsieur le Maire de la commune de Pietracorbara

Lieu-dit Oreta - 20233 Pietracorbara

Tél. 04.95.35.20.59

Objet du marché : Réalisation en tranche ferme de 3 forages et de 3 pompes pour renforcer l'alimentation en eau de la commune.

Et en tranche conditionnelle de 4 forages et de 4 pompes.

Forme du marché : Marché à lot unique

Lieu d'exécution : Territoire de la commune de Pietracorbara

Pièces à produire : Voir règlement de la consultation.

Critères d'attribution :

Valeur technique : 40 %

Prix : 30 %

Délai : 30 %

Date et lieu de remise de l'offre : Mercredi 28 Septembre 2016 à 12 h 00 à la Mairie de Pietracorbara.

Délai de validation des offres : 90 jours à compter de la remise des offres.

Adresse de retrait des dossiers : Mairie de Pietracorbara

E-mail : mairie.pietracorbara@wanadoo.fr ou par téléchargement gratuit via le profil d'acheteur : <https://www.kleoon.com>

Délai d'envoi de l'avis de publication : 07 septembre 2016.

DISSOLUTION DES SOCIÉTÉ LIQUIDATION DE SOCIÉTÉ

N° 53

PMS, SARL au capital de 100€. Sièges sociaux : a Stretta 20290 Scolca. 821 562 170 RCS Bastia. Le 19/08/2016, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. Bastien Paolini, a Stretta 20290 Scolca et fixé le siège de liquidation au siège social. Modification au RCS de Bastia.

N° 54

NEW CALA LONGA

Sarl au capital de 1.000 €

Siège social : Résidence Parc Impérial

Le Trianon - Route des Cèdres

20000 AJACCIO

534 308 937 RCS AJACCIO

Le 4 juillet 2016, les associés de la société NEW CALA LONGA ont dissout par anticipation la société avec effet de ce jour, fixé le siège de liquidation au siège social, adresse de correspondance où doivent être notifiés tous les actes et documents concernant la liquidation et désigné en qualité de liquidateur Mr Antony PERRINO demeurant Résidence du Parc Impérial - Le Trianon Route des Cèdres 20000 Ajaccio.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis

N° 55

PREMIUM

Société par Actions Simplifiée
en liquidation

Au capital de 2 000 euros

Siège social: Bd Pierre Pasquini

Rés. Guaita Mare

20220 L'ILE ROUSSE

532 860 483 RCS BASTIA

Aux termes d'une délibération en date du 24/08/2016, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Nicolas CACCIARI, Eccica suarella, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 17 chemin du Massone, 20200 Bastia.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, le Liquidateur

Garde nationale

Face à la menace terroriste, le gouvernement compte faire appel à des civils volontaires pour seconder les forces de l'ordre.

Bien que la France puisse se targuer d'entretenir l'une des plus grandes armées d'Europe, force est de constater qu'elle ne suffit pas à surveiller et à sécuriser l'ensemble du territoire national. Plutôt que de faire appel à davantage de professionnels permanents, une alternative moins onéreuse consiste alors à compter sur des civils volontaires qui, en parallèle de leur activité professionnelle, peuvent être mobilisés en cas de besoin. Et il y en a une tripotée ! Car les attentats ont réveillé un sentiment patriotique fort chez bon nombre de citoyens prêts à s'engager pour protéger leur pays.

Pour lutter contre des terroristes fanatiques, le Président Hollande a donc ressorti du placard la mythique « Garde nationale » issue de la Révolution de 1789 ! À l'époque, la « Garde bourgeoise » avait participé à la prise de la Bastille puis maintenu l'ordre sous la houlette de La Fayette qui l'avait rebaptisée « Garde nationale ». Réorganisée plusieurs fois au gré des régimes, elle a disparu après l'échec de la Commune en 1871.

Si la version 2016 est encore floue, elle devrait en réalité se résumer à une montée en puissance des réserves actuelles de citoyens volontaires que sont la réserve opérationnelle de premier niveau de la gendarmerie et de la police, la réserve de deuxième niveau composée des retraités des forces de l'ordre, ainsi que les réserves des armées. Toutefois, le projet divise d'ores et déjà les élus, certains craignant de voir des néophytes armés et embarqués dans une spirale sécuritaire.

Candidature

À moins d'un an des élections présidentielles de 2017, les candidats, de gauche comme de droite, sont nombreux à se bousculer au portillon pour devenir président de la République. Si la plupart d'entre eux vont devoir se soumettre à l'épreuve des primaires pour représenter leur parti, l'heureux élu devra ensuite remplir un certain nombre de conditions pour être officiellement candidat.

Pour espérer briguer un mandat présidentiel, les candidats doivent d'abord être de nationalité française, avoir 18 ans, être électeur, ne pas être privés de leurs droits d'éligibilité par une décision de justice, ne pas être placés sous curatelle ou tutelle, avoir satisfait aux obligations imposées par le Code du service national et faire preuve de « dignité morale », bien que cette notion ne soit pas définie. Ensuite, chaque concurrent doit recueillir les signatures de cinq cents élus d'au moins trente départements ou collectivités d'outre-mer différents. Cette procédure a pour objectif d'écarter les candidatures peu sérieuses. Il doit ensuite remettre sa déclaration de patrimoine au Conseil constitutionnel. Enfin, un compte de campagne doit être tenu et déposé auprès de la Commission nationale des comptes de campagne dans les deux mois qui suivent l'élection.

Lorsque toutes ces formalités ont été remplies, le Conseil constitutionnel publie la liste des candidats au Journal officiel. Reste pour ces hommes politiques à convaincre les électeurs et à se faire élire par le peuple. Et c'est sans doute là la tâche la plus complexe... ■

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

© est édité par CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevita,
12, Quai des Martyrs de la Libération,
20200 Bastia

Tél. 04 95 32 89 95 & 04 95 32 89 90

Directeur de la publication – Rédacteur en chef

Paul Aurelli (04 95 32 89 95)

email : journal@icn-presse.corsica

Conseillers : Roland Frias (Cultura è lingua corsa),
Christian Gambotti (Diaspora et Corses de l'extérieur)

BUREAU DE BASTIA – RÉDACTION

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

Tél. 04 95 32 04 40

Annonces légales – Tél. 04 95 32 89 92

BUREAU D'AJACCIO – RÉDACTION

21, Cours Napoléon, 20000 AJACCIO

Tél. 09 67 48 71 56 – 04 95 32 89 95

Annonces légales – Fax 09 70 60 12 93

Avec la collaboration de :

• Elisabeth Milleliri (informateur.corse@orange.fr)

1^{er} secrétaire de rédaction (Bastia) Pascal Muzzarelli

Secrétaire de rédaction (Ajaccio) Eric Patris

Amandine Alexandre (Londres), Batti,

Marie-France Bereni, Frédéric Bertocchini,

Roland Frias, Jacques Fusina, Marie Gambini,

Christian Gambotti (Paris), Claire Giudici, Kampà,

Jean-Toussaint Leca, Toussaint Lenziani,

Tim Leoncini, Michel Maestracchi, Jacques Paoli,

Pierre Pasqualini, Marion Patris de Breuil,

Manon Perelli, Dominique Pietri, David Raynal (Paris),

partenariat avec Alta Frequenza

Comité de surveillance :

Philippe Giammari, président,

Jérôme Fabro-Aurelli, vice-président.

IMPRIMERIE AZ Diffusion 20600 Bastia

Dépôt légal Bastia CPPAP 0319188773 – ISSN 2114 009

• Fondateur Louis Rioni

Vous vivez en Balagne,

en Centre-Corse,

dans le Cap,

la région de Bonifacio

ou le Sartenais,

vous avez

une bonne connaissance

de la vie publique,

culturelle, associative

et sportive

dans votre bassin de vie?

Vous souhaitez mettre

en lumière les initiatives

qui y voient le jour?

Vous aimez écrire et/ou

prendre des photos?

L'ICN recherche

des

correspondants locaux.

Écrivez-nous :

journal@icn-presse.corsica

OFFRE SPÉCIALE

Chers lecteurs,

*Vous avez envie de faire plaisir à vos parents,
à vos amis, à des compatriotes,
qu'ils soient sur notre Île ou «ailleurs»...*

*C'est possible en profitant du **CADEAU** estival
d'ICN Informateur Corse Nouvelle,
qui **OFFRE** à vos proches
un abonnement numérique gratuit
(par envoi du pdf par e-mail)
jusqu'à fin décembre 2016.*

*Il suffit de nous adresser le mail
de la ou des personnes
que vous souhaitez parrainer
pour bénéficier **GRACIEUSEMENT**
de cette offre **SANS CONDITION**.*

*Les informations doivent
nous être transmises sur la boîte :*

journal@icn-presse.corsica



In casa prutetta ùn ci entre fretu !

Vous êtes propriétaire de votre maison individuelle et souhaitez en améliorer le confort !
Bénéficiez d'une rénovation énergétique globale et performante (BBC) de votre maison !



G

A



Projet régional de 200 logements pilotes

**jusqu'à
15 000 euros
d'aide**

www.aauc.corsica

Retrouvez toutes les informations auprès de votre
conseiller Espace Info Energie au :

04 95 72 13 25

ORELI
Outils pour la Rénovation
Énergétique du Logement Individuel



Le sacré au cœur du social



*Une maison d'hébergement destinée aux personnes en soins ambulatoires,
aux accompagnants de malades ou aux parents d'enfants hospitalisés,
un restaurant social et solidaire et, en projet, un potager conservatoire de semences paysannes...
La Maison du Sacré-Cœur, tout est dans le nom et ça se passe chez nous.*

Tout commence à Bastia, dans l'ancien couvent jésuite attendant à l'église du Sacré-Cœur, avec un constat: l'édifice tombe en ruine et avec lui un patrimoine historique non négligeable. En faire un lieu vivant, un lieu de convergence où des projets sociaux, solidaires et culturels trouveraient une émulation certaine, tel était le défi de la confrérie Saint-Charles de Bastia. Pierre-Jean Didier, qui est l'un de ses membres actifs, en est persuadé: «Il n'y a qu'une chose qui guide les gens, c'est de se rapprocher d'eux-mêmes. Les confréries sont donc une très bonne manière de mettre ce principe en application». Après plusieurs réunions, l'idée d'une association loi 1901 a fait son chemin et finalement vu le jour, affirmant ainsi une volonté commune de passer à l'action: la Maison du Sacré-Cœur rassemble des membres de différentes confréries, mais aussi des personnes issues du milieu associatif et caritatif, hommes et femmes engagés. Diversité et complémentarité restent les maîtres mots de cette entreprise qui vise à apporter du concret. L'évêché de Corse, propriétaire de l'ancien couvent, se rallie

au projet en mettant à la disposition de l'association l'espace nécessaire à la conduite de ses projets. Et en profitant de l'occasion pour rénover les appartements de l'abbé Poggi, au premier étage et refaire l'étanchéité du toit. Pour sa part, l'association La Maison du Sacré Cœur s'occupera de créer, au deuxième

étage, quatre chambres doubles et une pièce à vivre avec cuisine. L'objectif est d'y accueillir des personnes en soins ambulatoires, des accompagnants de malades ou des parents d'enfants hospitalisés. Et ainsi, réaffirmer le tissu solidaire et familial insulaire.

D'autre part, pour poursuivre l'action menée par le Père Poggi et sa gouvernante – offrir un repas dominical et un peu de réconfort à des personnes en difficulté – une association partenaire donnera naissance à un restaurant social et solidaire. Autre intérêt du projet, outre ses visées sociales, le fait qu'il véhicule la réappropriation d'un patrimoine, ce qui à l'heure actuelle s'inscrit directement dans la mouvance globale insulaire.

Le gîte et le couvert, donc... Quoi d'autre direz-vous? L'exploitation d'un terrain – potentiellement 2000m² d'espace vert – pour sa transformation en potager – ainsi que la mise en place d'une banque de semences anciennes sont également en projet. Ce qui pourrait peut être permettre, du moins en partie, de fournir en fruit et légumes frais la restauration et de fonctionner le plus que faire se peut en circuit fermé, le tout en garantissant des repas sains. Mais chaque chose en son temps, précisent les confrères.

La Maison du Sacré-Cœur est aussi le lieu où se réunissent différentes confréries de Corse, au sein de Cunfraternite, association incubatrice de projets confraternels et espace de réflexion autour des problématiques insulaires et de la mise en application de leur vocation, leurs principes et traditions, dans la société contemporaine. Sur les moyens de reconnecter l'individu à la terre et parallèlement à lui-même, de créer une passerelle entre la ville et le village. L'un des objectifs nodaux de ces associations est de recréer du lien social en réunissant des personnes d'horizons divers, sans limite d'âge et au delà des convictions religieuses. Un vrai challenge pour les confrères qui ne cachent pas rencontrer des difficultés à appliquer concrètement le principe théologique de charité qu'ils défendent. ■ **Timothy LEONCINI**



Le Drivulinu, camion en circuit court



Photo Pierre Pasqualini

La simplicité du drive au service des productions agricoles et agro-alimentaires locales de qualité. Créé à l'initiative de l'association Una lenza da annacquà, le Drivulinu offre au consommateur «une ligne directe» avec les producteurs de sa région.

Développer les circuits courts, favoriser les produits locaux et fédérer les producteurs de Balagne, en centralisant les commandes sur internet et en livrant les clients au plus près de chez eux... Tels sont les objectifs du Drivulinu, initié par l'association d'agroécologie Una lenza da annacquà et soutenu par l'Office de développement agricole et rural de la Corse (Odarc), le Pays de Balagne et la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du logement (Dreal).

Un nom à consonance anglo-corse, contraction de drive et de tragulinu: le Drivulinu s'inspire de deux mots et de deux époques pour proposer un projet novateur, ayant la simplicité d'une commande en drive et la qualité des produits de nos anciens marchands ambulants.

Tout commence par une commande, en quelques clics, sur le site internet du Drivulinu. Les clients choisissent parmi une large gamme de produits allant des légumes aux cosmétiques en passant par le fromage et la viande. Le mercredi, les commandes de la semaine sont bouclées et les bons sont répartis entre les 25 producteurs partenaires. Le vendredi matin, les marchandises sont réceptionnées au local situé à la coopérative oléicole de Curbara, avant de partir en camion vers L'Île-Rousse et Calvi. «Nous préparons nos bons de commande le jeudi et nous récoltons le vendredi matin.

Cela nous permet d'assurer la fraîcheur de nos légumes» témoigne Hervé Goutreau, maraîcher bio à Ville-di-Paraso.

Premier drive de producteurs créé en Corse, Drivulinu est «une interaction entre les producteurs et les consommateurs», assure Sibylle Allemand, fondatrice de l'association Una lenza da annacquà. Ce site est une vitrine pour les producteurs. Nous faisons très attention aux critères de qualité AOP/AOC ou à la certification bio. Nous visitons toutes les exploitations et nous connaissons tous nos producteurs. Nous sommes aussi à l'écoute des consommateurs, nous voulons qu'ils prennent vraiment part au projet en nous donnant leurs avis et en exprimant leurs attentes pour améliorer notre offre».

Producteurs et consommateurs sont donc acteurs de ce projet, qui a aussi permis de créer un emploi à l'année. Ainsi Valérie Foucherau s'occupe de la réception des commandes, du transport en camion et du site internet.

Ouvert en début d'année, le Drivulinu a été officiellement inauguré début août. Depuis, les commandes ne cessent de croître. Les ambitions pour l'avenir? Les membres de l'association espèrent d'ici peu pouvoir desservir toute la Balagne. Ils souhaitent aussi voir ce projet franchir les frontières de la micro-région et se développer sur toute la Corse. ■ Pierre PASQUALINI.

Savoir + : www.drivulinu.com/



REPÈRES

Drive de producteurs ou drive fermier... l'idée de recourir au concept du drive pour valoriser les productions agricoles et agro-alimentaires de terroir et favoriser les circuits courts est relativement récente. Le premier drive fermier de France a vu le jour en 2012 en Gironde, porté par sa Chambre d'agriculture et soutenu par le réseau Bienvenue à la ferme. L'initiative a fait école. Soit dans le cadre de Bienvenue à la ferme, soit dans celui d'un collectif de producteurs, soit encore à l'initiative d'un privé, les drive de ce type ont fleuri sur le continent. En mai 2015, le quotidien *Le Monde* en dénombrait environ 110, tous types confondus. Début septembre, le seul réseau Bienvenue à la ferme en totalisait 83 et le site Drive fermiers qui se targue de recenser «tous les drives de producteurs fermiers» en France en mentionnait 208. Le Drivulinu, qui ouvre la voie en Corse à ce type de mise en relation entre producteur et consommateur, et auquel – contrairement à d'autres systèmes de vente – les petits producteurs ayant des productions ponctuelles pourront participer, n'était pas comptabilisé sur ce site. ■ EM



PAUL MANCINI

Un prince vagabond

Il a parfois une expression rêveuse, qui vous donne le sentiment qu'il est là tout en étant à des lieues. Et c'est peut-être bien le cas.

Sous des dehors très zen, le saxophoniste Paul Mancini est un hyperactif qui mène de front projets et réalisations.

Entre composition, concerts et incursions sur la scène théâtrale.

Entre la Corse, Paris, Londres ou Miami.

Lors de sa tournée à Miami et New York, en 2013, la presse l'avait salué comme «*The prince Mancini*». Il faut croire que les enfants du quartier ajaccien du San Carlu ont une propension à remporter titres et couronnes, à s'attirer les bonnes grâces de la renommée. Laquelle, pour commencer, réservait à Paul Mancini non un concert de trompettes mais une rencontre décisive, quoiqu'en apparence fortuite, avec un saxophone. «*Pour les enfants de la vieille ville, les activités c'étaient le foot... et la musique municipale, où je suis donc entré à l'âge de 7 ans. J'ai choisi le saxo parce que je trouvais que l'instrument était beau. Tout simplement. Je ne savais même pas quel son il produisait! Et à mes débuts, d'ailleurs, ce n'était pas vraiment pas beau à entendre!*» Mais huit ans plus tard, lorsque la musique municipale ajaccienne est invitée à l'émission de télé *Le monde est à vous*, pour un hommage à Tino Rossi, il est du voyage. «*C'est là que j'ai vraiment senti que c'était ça. Que j'aimais me produire sur scène. Je me suis mis à travailler un peu plus. Puis à 17 ans, j'ai commencé à jouer dans les bars, les bals de village, à faire mes premiers cachets. À l'époque, et à cet âge, quand on gagne 100 francs par soirée, on se prend un peu pour le roi du monde. Je me suis dit: c'est ce métier-là! Mais pas question de laisser tomber les études. À 18 ans, je suis entré au conservatoire de Nice. J'y suis resté 7 ans, tout en continuant à me produire.*»

En 2010, il sort son premier album personnel, *Black Spirit*, et donne un concert au Palais des congrès d'Ajaccio. «*Je m'étais dit que c'était juste une fois... Mais le public était au rendez-vous et depuis, ça n'a jamais décroché!*» Paul Mancini enchaîne les scènes, les festivals, mais aussi les rencontres et les collaborations. Avec Franck Bondrille, responsable de la compagnie Silverprod, qui lui ouvre en 2011 les portes des clubs de Floride et de New York, dont il reviendra avec la matière d'un nouvel album, *Sax Connection*. Avec Steve Forward, ingénieur du son qui a travaillé, notamment, avec Ray Charles et Dee-Dee Bridgewater et signe les arrangements de son deuxième album.

Autre rencontre décisive, celle, en 2014, du comédien Francis Huster, qu'il accompagne sur scène pour deux représentations de *Lorenzaccio*, données par la Troupe de France lors du festival Allegria en Corse-du-Sud. «*C'était la première fois que je voyais une pièce de théâtre!*» Il est vrai, ajoute-t-il, qu'il a «*longtemps vécu dans une espèce de bulle de musicien*». Le musicien et le comédien se découvrent une passion commune pour la vie et l'œuvre de Charlie Chaplin, autour duquel Paul Mancini a travaillé à un projet de spectacle. Et en 2014, entourés du guitariste Jean-Marie Gianelli, des comédiens Yves Lemoign' et Géraldine Szajman, ils donnent deux représentations au Théâtre du Gymnase à Paris. «*Ça s'est particulièrement bien passé. Mais Huster et les autres comédiens ayant d'autres engagements, ils ne pouvaient pas jouer ce spectacle plus longtemps. J'ai donc décidé de le reprendre en one-man-show.*» Créé à Ajaccio en février 2015, ce spectacle est, partir du 15 septembre 2016 et jusqu'au 14 janvier 2017, à l'affiche, d'un théâtre parisien, dont le nom est Les feux de la rampe. Belle coïncidence. Le saxophoniste interprète les musiques composées par Chaplin pour ses films et narre la vie de cet «*autodidacte, cet artiste-courage. Lorsqu'on a eu une enfance comme la sienne, on devient soit le pire des hommes, soit un indestructible. Chaplin est devenu un indestructible. Ses films ne sont pas comiques mais politiques et son œuvre, à l'image de sa vie, illustre le combat du pot de terre contre le pot de fer. Dans un Amérique où la réussite financière et sociale était le rêve il a choisi d'être The Tramp, le vagabond qui dénonce et tourne en dérision les injustices de son temps*».

Puis, un autre personnage s'est invité dans l'agenda de Paul Mancini. Encore un self-made-man, et non des moindres: Napoléon. «*Bizarre comme il est entré dans ma vie depuis environ un an...*»

En juin dernier, dans le cadre du 216^e anniversaire de la bataille de Marengo, il a présenté au Paese di Lava, avec François-Xavier Marchi, une lecture théâtralisée de la pièce de Jean d'Ormesson, *La Conversation*, dialogue fictif entre Bonaparte et Cambacérès. Depuis, deux autres pièces dans la veine napoléonienne sont en cours. Tout d'abord, *Napoléon, le procès*, «*d'après une idée de Francis Huster qui prête sa voix au spectacle*» qui met en scène la Postérité, incarnée par Géraldine Szajman, et un avocat, joué par Paul Mancini. «*La question est de savoir si l'Empereur a tué Napoléon. C'est donc un tribunal et à l'issue de chaque représentation, il appartiendra au public de rendre un verdict. La pièce devrait être jouée à Ajaccio d'ici la fin de l'année 2017*». Puis un projet qui concerne les lettres d'amour échangées par Napoléon et Joséphine. «*Étrange de voir que ce chef de guerre, qui a tenu le monde entre ses mains, était un gamin face à la femme aimée...*».

Malgré ces incursions de plus en plus fréquentes dans le monde du théâtre, Paul Mancini est formel: «*je ne me considère absolument pas comme un comédien! Ne serait-ce que parce que je sais que le métier de comédien, comme celui de musicien, demande des années de travail. Je préfère me considérer comme un saxophoniste qui vient raconter quelque chose*». Simplement, dit-il, «*durant longtemps je n'ai pas eu les activités d'un jeune normal. À présent, à 39 ans, alors que je sais où j'en suis, que je me sens posé, je découvre d'autres choses. Et puis, je suis un hyperactif.*»

Aussi, il n'a pas laissé la musique de côté, loin s'en faut. Durant tout l'été, on a pu l'entendre chaque lundi à l'église St-Érasme d'Ajaccio avec Christophe Mondoloni, dans le spectacle musical *Eramu in cantu*. Il s'emploie aussi à produire à nouveau *Cinémascopie*, un hommage aux compositeurs de musiques de films, de Morricone à Michel Legrand en passant par Nino Rota. Et naturellement, il prépare un nouvel album. «*Peut-être un volume 2 de Sax Connection, avec la même équipe. Cela dit, pour composer, j'ai besoin d'un état d'esprit particulier, d'avoir le cerveau occupé. Je ne peux pas composer quand tout va bien dans ma vie. Ce qui ne veut pas dire que je dois nécessairement être triste. Mais il me faut ces moments où c'est justement le moment de s'asseoir devant le piano et d'écrire avant de transposer au saxophone. Parfois, il me faut 6 mois pour un titre alors qu'un autre sera plié en une heure, pour servir de bouche-trou dans un album. Et curieusement, c'est souvent celui-là que le public demandera sans cesse!*» Enfin, il prépare une nouvelle représentation du spectacle *Mystère de Judée*, qu'il a créé à Monaco à l'occasion d'un congrès sur les religions: un tour d'horizon des musiques sacrées du monde. «*Comme je suis parrain d'Octobre rose, il sera joué en octobre dans une église de la région ajaccienne*». Car s'il est une chose qu'il n'a pas attendu longtemps pour découvrir, c'est la solidarité, lui qui répond volontiers présent au côté des associations. «*Ce qui compte dans la vie, c'est le lien avec les autres, le fait de pouvoir donner, apporter sa part.*» ■ Elisabeth MILLELIRI



Outre les représentations au théâtre Les feux de la rampe à Paris, tous les jeudis, vendredis et samedis, le spectacle Charlie Chaplin, sa vie, son œuvre sera donné le 28 octobre à Nice, le 29 octobre à Cannes, le 6 décembre à Ajaccio et le 14 décembre à Marseille.

SETTEMBRINU

23 ANS D'OUVERTURE ET DE PARTAGE

Le festival Settembrinu qui jouait cette année sa 23^e partition, s'est offert dans toute sa splendeur, dans ce qu'il a de plus précieux, s'affirmant comme une invitation au voyage pour la rencontre des cultures et des hommes, dans le respect de leurs riches diversités. Une façon d'entrer en douceur dans l'automne et de mieux appréhender les longues soirées hivernales. Mais pas seulement... François Berlinghi, qui en est le président à vie, nous parle de «son» festival...

Comment définir Settembrinu après 23 ans?

C'est un moment fort de la saison parce qu'il marque la fin de l'été et cette période un peu triste qui fait que nos villages de l'intérieur vont entrer dans l'hiver. C'est la raison principale qui a fait naître Settembrinu, qui l'a fait grandir et le fait exister. Il fallait offrir un dernier moment de rassemblement. Un sacré défi au départ, et puis le festival a pris sa place dans l'esprit collectif. Il marque joyeusement la fin de l'été dans nos villages.

Selon vous, qu'est ce qui fait le succès de ce festival ?

Il est devenu au fil des ans le rendez-vous à ne pas manquer. Les affiches ont peu d'importance même si Settembrinu en a connu – et en connaîtra – de très belles. On se rend compte que chaque édition a son propre charme, ses propres émotions. Mais ce qui plaît fondamentalement au public, ce sont les lieux et le bel état d'esprit véhiculé par notre festival. Un festival tranquille, dans des cadres magnifiques que sont nos places de village, que la musique et le chant subliment. Le concept a plu d'une part par la qualité des spectacles, mais aussi



par l'accueil. Aujourd'hui, on se rend compte que certaines soirées sont incontournables, comme celle de Sant'Andria di u Cotone et sa «piazza tonda».

Il y a un attachement particulier de la population à Settembrinu et cet engouement est un des atouts majeurs qui contribuent à rendre ce festival si attachant et si populaire.

Comment voyez-vous son avenir?

Notre festival devrait avoir de beaux jours devant lui. Il est devenu événement un peu malgré lui. Il devrait suivre son bonhomme de chemin tranquillement et continuer à semer du bonheur. Et puis l'édition 2017 promet d'être très particulière puisqu'elle va coïncider avec les 50 ans du Tavagna Club!! Cet anniversaire va réserver de belles surprises et la programmation de Settembrinu en fera partie. Cela paraît presque incroyable que nous ayons vécu un demi siècle avec le Tavagna Club... J'avais 14 ans. Settembrinu est notre plus belle aventure, avec le Cartoons in Tavagna qui a conforté la manifestation dans son état d'esprit d'ouverture et de partage. Les retrouvailles avec les dessinateurs sont chaque année des moments forts.

Settembrinu comme Cartoons in Tavagna ont pris racine dans ce que nous avons de plus précieux, l'espoir et la confiance. Ensemble, ils sont un message pour les jeunes générations. Celui de faire de la création artistique un espace de fraternité, de rencontres, d'émotions partagées où nourrir nos esprits, apaiser nos cœurs et construire ensemble une culture de dialogue et de solidarité. ■

Propos recueillis par Jacques PAOLI

REPÈRES

Settembrinu, le nom résonne comme une partition musicale. Et pour cause. C'est de musique dont il s'agit. De musique et de chants. Du traditionnel et de l'inédit. Parce que Settembrinu se veut ainsi, et que les membres du Tavagna Club, ses créateurs, ne veulent surtout pas dévier des principes établis pour que dure et perdure ce festival de fin de saison. Si tout a commencé en 1966 à Talasani, lorsqu'une «poignée de zitelli, quelques jeunes, écoliers ou étudiants, se rassemblent avec le désir de créer une structure où ils se retrouveraient autour d'un projet commun», c'est en 1994 que le festival voit le jour avec, pour l'occasion, la venue de Graeme Allwright. En 2000, les dessinateurs de presse et d'humour entrent en scène avec Cartoons in Tavagna, festival «frère» qui suit Settembrinu au fil des représentations dans les villages de la Costa Verde. ■

AJACCIO

■ LES SCINTILLANTES

Du 5 au 10 septembre. Galerie Aux arts, etc.

☎ 06 72 76 82 86

Des images qui représentent l'infiniment petit ? Ou l'infiniment grand ? Seule la photographe Emilienne Parrot-Bousquet détient la réponse à cette question.

■ TOUS BANDITS D'HONNEUR

Les 17 et 18 septembre. Salon d'honneur de l'hôtel de Région.

À l'initiative d'Isaline Amalric, présidente de l'association des « Amis de Maurice Choury - Histoire et Mémoire », un hommage aux héros de la Résistance et à tous ceux qui ont concouru à la libération de la Corse.



■ ERAMU IN CANTU

Le 12 septembre

■ LES PLUS BELLES VOIX DE THE VOICE

Le 9 septembre, 21h. Théâtre de verdure du Casone. ☎ 04 95 51 53 03

Prévu initialement le 15 août puis reporté, l'événement est, comme promis, reprogrammé. Avec la participation de : Antoine Galey, Anahy, Olympe, Stacey King, Stephan Rizon et Lena Woods.

■ PASSIONE

Le 14 septembre, 19h. Eglise St Roch. ☎ 04 95 51 53 03

Loin de s'enfermer dans un « musée vocal », le ténor Benoît Rusterucci (auteur) et le violoncelliste Jean-Louis Blaineau (compositeur et arrangeur) font des polyphonies traditionnelles la matière de leurs compositions, d'inspiration lyrique ou variétés.

BASTIA

■ CORSICA GENOVESE

Jusqu'au 17 décembre. Musée de Bastia. ☎ 04 95 31 09 12 & www.musee-bastia.com

Plus de 200 œuvres d'art, documents, objets témoignent de la complexité et de la richesse de rapports - pacifiques ou conflictuels - entre Corse et Ligurie.

■ JUIFS RÉFUGIÉS EN CORSE PENDANT LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE

Jusqu'au 23 septembre. Péristyle du théâtre. ☎ www.bastia.corsica

Réalisée par le Centre culturel Fleg cette exposition montre comment, en 1915, 740 juifs syriens, chassés de toutes parts ont rejoint Bastia et qui se sont fondus dans la population. Juifs et Corses à la fois...



■ LES RAISINS D'ORNETO

Jusqu'au 28 septembre. Centre culturel L'Alb'Oru. ☎ 04 95 47 47 00 & www.bastia.corsica

Xavier Dandoy de Casabianca, fondateur et directeur des éditions Eoliennes est aussi typographe, graphiste et peintre. Il présente une « série noire » d'œuvres réalisées sur papier.

■ CANTI DI SETTEMBRE

Le 9 septembre, 21h30. Place du marché. ☎ www.bastia.corsica/

À l'initiative de l'association Cas'Arcusgi et des commerçants du marché de la ville un concert gratuit donné par le groupe L'Arcusgi.

BONIFACIO

■ FESTIVAL INTERNATIONAL DE TANGO ARGENTIN

Jusqu'au 11 septembre. Haute ville.

☎ 04 95 73 11 88 & www.tangoabonifacio.fr

Sixième édition de cette manifestation qui propose démonstrations, cours de tango, bals ainsi que des expositions (photos de Camille Alric, dessins de Liliana Rago).

CORTE

■ LE PATRIMOINE VIVANT

Jusqu'au 30 décembre. Musée de la Corse.

☎ 04 95 45 25 45 & www.musee-corse.com

En partenariat avec la Maison des cultures du Monde, une invitation à découvrir la richesse et la diversité culturelle en Corse et les pratiques culturelles du monde entier.

■ LÀ-BAS

Jusqu'au 17 septembre. Frac Corse.

☎ 04 20 03 95 33

L'exposition réunit une trentaine d'œuvres d'Elie Cristiani (vidéos, installations, dispositifs animés, sculptures et peintures), dont beaucoup d'inédites, qui associent l'art et la vie sociale, les formes de vie et les faits symboliques.

FOLELLI

RÉSISTANCE ET DÉPORTATION

Le 10 septembre, de 10h à 18h. Médiathèque de Castagniccia Mare à Monti. ☎ 04 95 59 50 17

Comment traiter à la télévision l'histoire de la Résistance corse, de la Déportation et de la Libération de la Corse ? La projection de deux documentaires (Résistances Corses déportées, de Jackie Poggioli et Nom de code : Léo, de Dominique Lanzalavi) sera suivie d'un débat.

L'ÎLE-ROUSSE

■ VOLKMAR ERNEST/ PIERRE PARDON

Du 10 au 23 septembre. U Spazio. ☎ 06 23 71 44 93

Volkmar Ernest est peintre mais aussi art-thérapeute, depuis 2015, il est établi en Corse, à Ville-di-Paraso. Pierre Pardon est sculpteur en Balagne, après une longue période consacrée au bois, il travaille la pierre, surtout le marbre et l'ardoise.

■ A CUMPAGNIA

Le 13 septembre, 21h30. Auditorium. ☎ 04 95 61 73 13 & www.centreculturelvoce.org/

Les membres de cet ensemble, chanteurs et musiciens, sont unis par l'envie de préserver, transmettre et développer le patrimoine musical insulaire, et mêlent ainsi voix polyphoniques et instruments traditionnels.

■ BALAGNA

Le 16 septembre, 21h30. Auditorium. ☎ 04 95 61 73 13 & www.centreculturelvoce.org/

Tant par ses créations qu'à travers les chants transmis au fil de la mémoire, le groupe veut, par « son chant à la fois simple et vrai » témoigner d'une Corse qui puise dans ses racines pour mieux se tourner vers l'avenir.

PATRIMONIO

■ HORS-JEU

Jusqu'au 25 septembre.

Domaine Orenge de Gaffroy

Au travers de photos, sculptures, peintures et installations, le choc de deux univers : le foot, sport populaire, et l'art, considéré à tort comme un domaine élitiste.

PIGNA

■ ENSEMBLE LA FENICE

Le 10 septembre, 21h 30. Auditorium.

☎ 04 95 61 73 13 & www.centreculturelvoce.org/

Cet ensemble réunit des solistes virtuoses, spécialisés dans la musique du XVIIIe siècle. Son répertoire couvre plus de deux siècles de musique en Europe.

■ A CUMPAGNIA

Le 13 septembre, 21h30. Auditorium.

☎ 04 95 61 73 13 & www.centreculturelvoce.org/

Les membres de cet ensemble, chanteurs et musiciens, sont unis par l'envie de préserver, transmettre et développer le patrimoine musical insulaire, et mêlent ainsi voix polyphoniques et instruments traditionnels.

■ BALAGNA

Le 16 septembre, 21h30. Auditorium.

☎ 04 95 61 73 13 & www.centreculturelvoce.org/

Tant par ses créations qu'à travers les chants transmis au fil de la mémoire, le groupe veut, par « son chant à la fois simple et vrai » témoigner d'une Corse qui puise dans ses racines pour mieux se tourner vers l'avenir.

SISCO

■ JEAN-PAUL POLETTI ET LE CHŒUR D'HOMMES DE SARTÈNE

Le 17 septembre, 21h. Eglise St Martin. ☎ 06 11 83 12 11 & www.choeurdesartene.com/

Fondé en 1995, le chœur d'hommes de Sartène occupe une place à part dans l'univers musical corse, en donnant un son particulier à la polyphonie traditionnelle, inventant des espaces musicaux de forme classique, mais d'inspiration contemporaine.



JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

Les 17 et 18 septembre, un peu partout dans l'île.

L'occasion ou jamais de visiter gratuitement des sites, des monuments, des bâtiments généralement fermés au grand public, ou encore de découvrir des itinéraires patrimoniaux. Pour savoir où diriger ses pas, consulter la carte interactive dédiée à cette manifestation sur :

journesdupatrimoine.culturecommunication.gouv.fr/

Toutes les dates sont données par les organisateurs sous réserve de report et d'annulation



Innovation
that excites

NOUVEAU NISSAN NAVARA TOUJOURS AUSSI ROBUSTE, PLUS INTELLIGENT QUE JAMAIS.

Capacité de remorquage 3,5 tonnes | 1186 Kg de charge utile | Garantie 5 ans.



NOUVEAU NISSAN NAVARA
KING CAB dCi 160 OPTIMA

259 € HT / MOIS⁽¹⁾

EN CRÉDIT-BAIL SUR 60 MOIS / 100 000 KM
Incluant l'entretien, l'assistance et la garantie sur 5 ans:



⁽¹⁾ Pour plus d'informations, rendez-vous sur nissan-offres.fr

BASTIA AUTOMOBILES SERVICES

ZI de CALDANICCIA - 20167 SARROLA CARCOPINO

Tél. : 04.95.78.50.18

www.nissan-corse.com

PERFORMANTE

Elégante

SPACIEUSE



Way of Life!

Hybrid SHVS⁽¹⁾

NOUVELLE SUZUKI BALENO. L'accord parfait.

Et si une voiture rassemblait tout ce qui d'habitude semble s'opposer ? Sa taille compacte cache une habitabilité exceptionnelle et un volume de coffre record qui rendront vos trajets en famille aussi agréables en ville que sur la route. Sous son capot, la Baleno recèle des trésors d'innovation avec deux nouvelles motorisations exclusives, le nouveau moteur Boosterjet à injection directe et turbo, et le moteur 1.2 Dualjet, avec son **Système Hybrid SHVS⁽¹⁾**, innovation technique Suzuki, qui lui permettent d'afficher des performances hors du commun tout en restant sobre et économe. Enfin, elle bénéficie d'un concentré de technologies tant en termes d'équipements que de connectivité, sans faire de compromis sur son style élégant. Alors, entre la passion et la raison, choisissez les deux avec la nouvelle Suzuki Baleno.

Une gamme à partir de 12 690 €⁽²⁾

Modèle présenté : nouvelle Suzuki Baleno Pack 1.2 Dualjet : 14 390 €, remise de 1 800 € déduite + option peinture métallisée : 490 €. Consommations moyennes CEE gamme Baleno (V100 km) : de 4,0 à 4,9. Emissions de CO₂ (g/km) : de 93 à 119. ⁽¹⁾ SHVS : Smart Hybrid Vehicle by Suzuki. ⁽²⁾ Prix TTC de la nouvelle Baleno Privilege 1.2 Dualjet après déduction d'une remise de 1 800€ offerte par votre concessionnaire Suzuki. Offre valable jusqu'au 30/09/2016 chez les concessionnaires participants en France métropolitaine. Prix TTC conseillés clés en mains, tarif au 30/04/2016. *Un style de vie !

Garantie 3 ans ou 100 000 km au 1^{er} terme échu. www.suzuki.fr

classéco - Site 390295 244 000 33

Votre concessionnaire à Ajaccio : SUD AUTOMOBILES SERVICES ZI la Caldaniccia • 20167 SARROLA CARCOPINO
0495785018 • www.suzuki-ajaccio.com